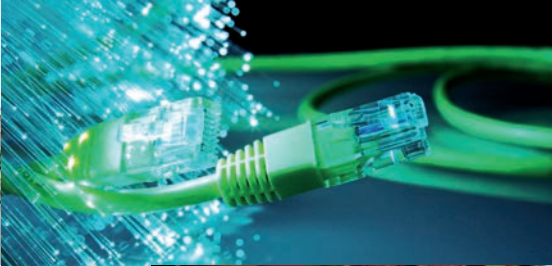


la CREUSE
e Département



DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2020



Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (articles L.3312-1 et L.3311-3) complétées par la loi NOTRe du 7 août 2015 (article 107), il vous est proposé d'examiner les orientations budgétaires 2020 ainsi que les engagements pluriannuels envisagés et d'en débattre.

Le débat d'orientations budgétaires 2020, préalable à la préparation du budget primitif 2020 qui sera voté en février prochain, doit permettre de réfléchir à la trajectoire financière donnée à l'action de notre Département.

Comme vous le savez, une nouvelle phase de fortes incertitudes en matière de finances locales s'ouvre en 2020. Alors qu'un financement triennal a été mis en place pour la



période 2019-2021 d'un montant annuel de 5,989 M€ pour le Département de la Creuse dans le cadre de la mise en œuvre de la péréquation horizontale négociée par les Départements ruraux, la réforme de la fiscalité locale inscrite au PLF 2020, prévoit le transfert de la part départementale de la taxe sur le foncier bâti au bloc communal. Pour compenser cette perte de ressources dynamiques, les Départements se verront attribuer une fraction de Taxe sur la Valeur Ajoutée à compter de 2021.

Si cette réforme intègre un dispositif de compensation entre le foncier bâti et la TVA, elle méconnaît totalement un principe dont la garantie est pourtant fondamentale : l'autonomie fiscale.

En effet, les Départements se verront ainsi privés de toute marge de manœuvre sur leurs ressources fiscales. Ce qui revient de fait, à les «reléguer» au rang d'opérateur de l'État.

Dans ce contexte incertain, nous devons poursuivre notre politique de maîtrise des dépenses de fonctionnement, fondée notamment sur l'optimisation des processus via la transformation numérique et la recherche de nouvelles sources de financement afin d'améliorer notre capacité d'investissement à la fois pour rattraper les retards pris en matière d'entretien des équipements départementaux (Collèges, CER, Ouvrages d'art...), mais aussi et surtout pour renforcer l'attractivité de notre territoire.

En 2020, les enjeux pour notre département sont de taille, car des marges de manœuvre financières que nous dégagerons dépend de notre capacité à mettre en œuvre des politiques ambitieuses, tant pour accompagner nos concitoyens les plus fragiles, que pour accompagner les politiques territoriales portées par l'ensemble des acteurs du Département.

Valérie SIMONET

Présidente du Conseil départemental de la Creuse

S O M M A I R E

I. SITUATION MACRO-ÉCONOMIQUE

> 7 à 13

1. Un PIB en progression
2. Les finances locales en 2019
4. Les principales dispositions du projet de Loi de Finances pour les Départements

II. LES PERSPECTIVES FINANCIÈRES DU DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

> 15 À 39

1. Des ratios financiers en nette amélioration
 - a. Épargne brute : poursuivre la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement
 - b. Une dette maîtrisée mais qui reste encore à un niveau élevé
2. Des recettes de fonctionnement stables
 - 2.1 La dotation de l'État et les compensations
 - a. La dotation globale de fonctionnement
 - b. Les compensations
 - *Les compensations fiscales*
 - *Le Fonds de mobilisation départemental pour l'insertion*
 - 2.2 Les ressources fiscales
 - a. La fiscalité directe locale
 - *La taxe foncière sur les propriétés bâties*
 - *La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)*
 - *Le produit des impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER)*
 - b. La fiscalité reversée
 - *Le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)*
 - *Le fonds de péréquation de la CVAE*
 - *Dispositif de compensation péréquée (DCP) - Transfert des frais de gestion de la TFPB*
 - 2.3 Les autres ressources
 - a. Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO)
 - b. Le fonds de péréquation des DMTO
 - c. Le fonds de solidarité des AIS
 - d. Le fonds de soutien interdépartemental (FSID)
 - e. La taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA)
 - f. La taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE)
 - g. La taxe départementale sur la consommation finale d'électricité (TDCFE)
 - h. La taxe d'aménagement
 - i. Le FCTVA sur les dépenses d'entretien des bâtiments et de la voirie

3. Les recettes d'investissement en légère progression

- a. La Dotation de Soutien à l'Investissement Départemental (DSID)
- b. Le FCTVA
- c. La Dotation Départementale d'Équipement des Collèges (DDEC)
- d. Les autres recettes

4. Des perspectives financières de nouveau difficiles dès 2023

- 4.1 Un scénario tendanciel
- 4.2 L'introduction de deux scénarii permettant d'améliorer les résultats financiers
 - a. Scénario alternatif
 - b. Scénario optimisé
- 4.3 La prise en compte d'hypothèses qui incitent à la prudence
 - a. L'impact de la réforme de la fiscalité directe locale
 - b. L'augmentation des charges liées à l'aide sociale
 - c. La dégradation des conditions de financement
 - d. La projection de la section de fonctionnement à partir des comptes arrêtés au 30 septembre 2019
- 4.4 Les risques

III. DES POLITIQUES DE SOLIDARITÉS RENFORCÉES, TOURNÉES VERS L'AVENIR

> 41 À 75

1. Solidarités humaines

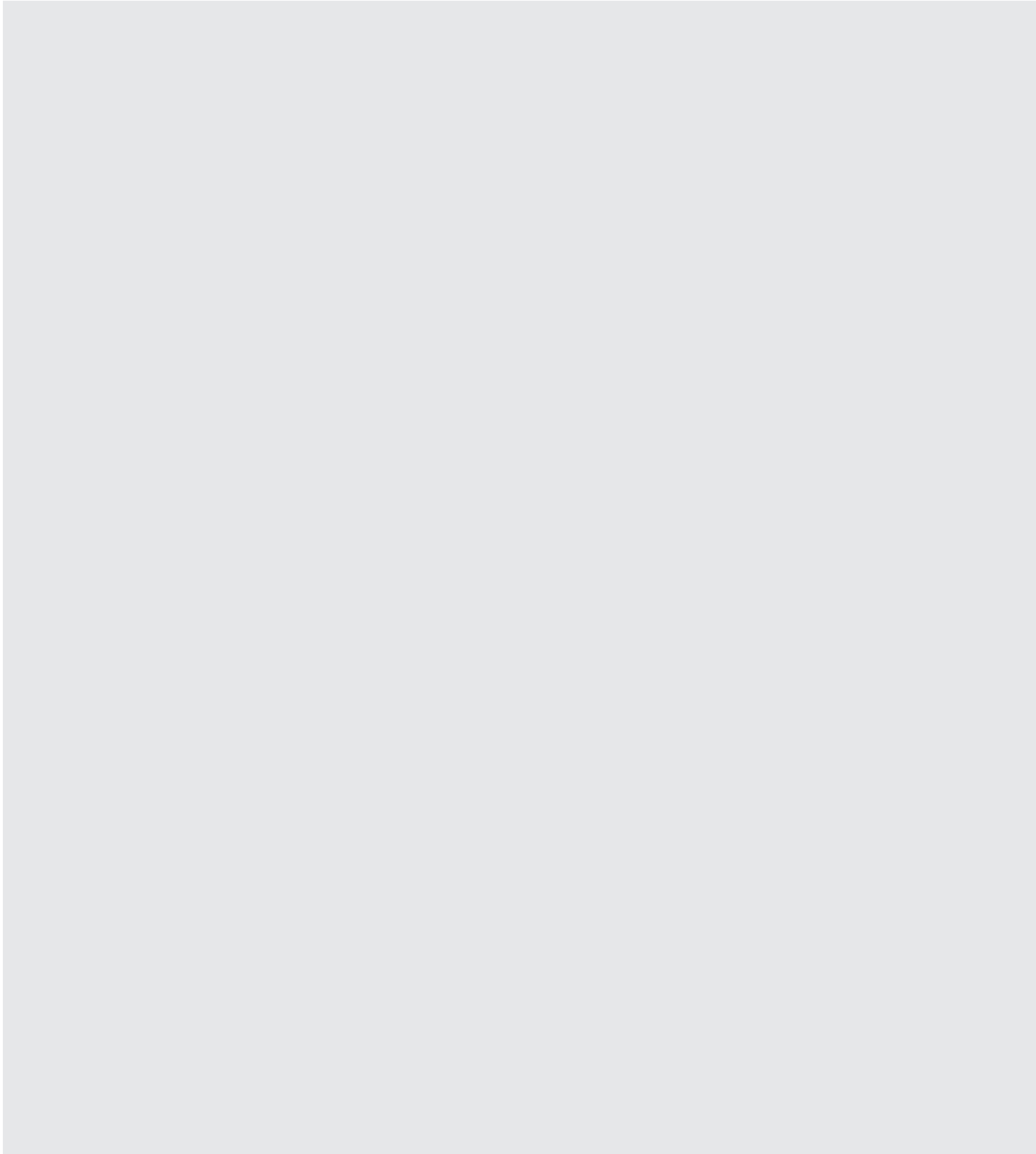
- 1.1 L'action sociale
- 1.2 Santé

2. Solidarités territoriales

- 2.1 La voirie
- 2.2 L'animation territoriale et le soutien aux acteurs du développement
- 2.3 Aménagement numérique
- 2.4 Culture et patrimoine
- 2.5 Collèges
- 2.6 Sports
- 2.7 Environnement, eau potable et assainissement
- 2.8 Énergies renouvelables
- 2.9 Archives
- 2.10 SDIS
- 2.11 Laboratoire Départemental d'Analyses

3. Modernisation de l'action publique

- 3.1 Le personnel
- 3.2 Les travaux sur nos bâtiments départementaux
- 3.3 La transformation numérique de la collectivité





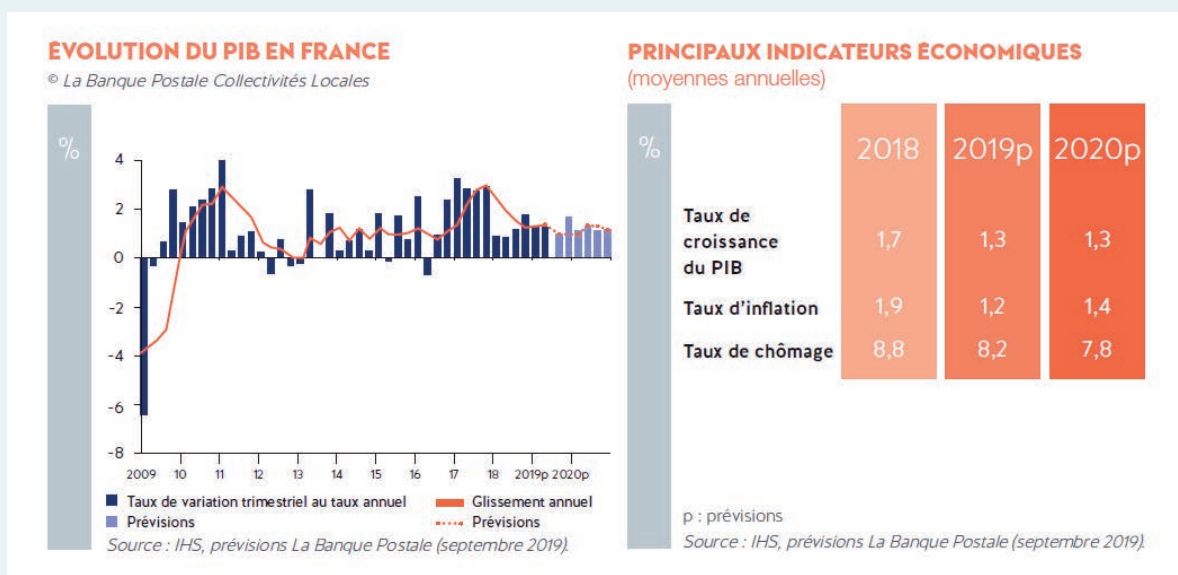
I

SITUATION MACRO-ÉCONOMIQUE

1. UN PIB EN PROGRESSION

On nous annonce une accélération de la **croissance de la consommation** au second semestre 2019, alors que le **taux d'épargne** des ménages a augmenté sur le 1^{er} semestre, ainsi le **PIB progresserait de 1,3 %** cette année.

La **croissance française se maintiendrait en 2020 au-dessus de 1 %** si les tensions internationales s'atténuaient.



2. LES FINANCES LOCALES EN 2019

La Banque Postale, **secteur Collectivités Locales**, publie une étude sur **la tendance** des résultats 2018 **des collectivités**. Elle présente un panorama des **finances locales** qu'il est utile d'examiner dans le cadre d'un **rapport sur les orientations budgétaires**.

L'**amélioration de la situation budgétaire des collectivités** au cours de l'exercice 2018 est désormais un fait établi. L'année 2019 devrait confirmer ce constat.

Selon la Banque Postale, l'**épargne brute des collectivités locales** serait **en hausse de 8,5 %** et signifierait **un record historique de l'autofinancement** en 2019.

Ce **résultat** d'ensemble s'explique par **une maîtrise confirmée des dépenses de fonctionnement** (évolution modérée de **+ 0,9 %** après + 0,5 % en 2018).

Les collectivités prises dans leur ensemble devraient par conséquent respecter l'objectif national de **progression des dépenses de fonctionnement fixé à + 1,2 %** par an en valeur, pour la deuxième année consécutive.

L'**augmentation de 0,9 %** des **dépenses de fonctionnement** s'expliquerait par l'**évolution des frais de personnel** et par celle des **dépenses d'intervention** qui évolueraient à un **rythme légèrement supérieur à celui enregistré en 2018**.

La croissance des **dépenses de personnel des collectivités locales (66,2 milliards d'euros)** resterait relativement mesurée avec une **évolution à peine supérieure à celle de 2018 (+ 0,7 % contre + 0,6 %)**.

En effet, après avoir été suspendues pendant un an, les mesures du protocole **Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR)** ont de nouveau repris en 2019 représentant pour cette seule année **un coût de 200 millions d'euros** pour la fonction publique territoriale.

Les **dépenses d'intervention (73,9 milliards d'euros)** évolueraient également un peu plus rapidement en 2019 (**+ 1 % après + 0,7 %**).

Elles comprennent pour un peu moins de la moitié les **allocations individuelles de solidarité** (AIS) versées par les Départements, lesquelles **augmenteraient** notamment sous l'effet de la montée en charge des **dépenses au titre de la loi Adaptation de la société au vieillissement et de la revalorisation de l'allocation RSA** en avril 2019.

Les **charges à caractère général** avec une **inflation anticipée pour 2019** plus faible qu'en 2018 (**+ 1,1 % après + 1,9 %**) seraient limitées à une hausse de **+ 2 % après + 2,5 % en 2018**.

Les **intérêts de la dette**, en raison de taux atteignant des **niveaux historiquement bas**, enregistreraient un **nouveau recul de - 4,8 %**, soit un rythme comparable à celui enregistré chaque année en moyenne depuis 5 ans.

Quant aux **recettes de fonctionnement des collectivités locales**, elles enregistreraient **une croissance de 2,1 % en 2019 contre + 1,5 % en 2018**. Cette **évolution** s'expliquerait notamment par **des recettes de fiscalité directe plus dynamiques** et par **une stabilisation des dotations** de compensations avec cependant la création de **2 nouveaux fonds pour les Départements**.

En effet, les **recettes fiscales progresseraient de 3,1 %**. Leur augmentation serait portée par les **contributions directes** et par la **revalorisation forfaitaire** des bases des **taxes ménages (+ 2,2 % après + 1,2 % en 2018)**, reflétant l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé de novembre à novembre.

Parmi les **autres recettes fiscales**, les **droits de mutation** à titre onéreux (DMTO) seraient en augmentation pour la 6^{ème} année consécutive. Leur variation pourrait être de l'ordre de **+ 8 %**, soit un rythme plus rapide qu'en 2018. Le nombre de **transactions immobilières reste très élevé**. Selon une note de conjoncture immobilière des notaires, le **million de transactions** pourrait être atteint d'ici la fin de l'année 2019.

La **taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques** (TICPE) et la

taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA) qui représentaient les **deux autres principales recettes de fiscalité indirecte**, évolueraient respectivement de **- 0,4 % et de + 1,1 %**.

Les **dotations de l'État** seraient **quasiment stables** avec cependant une nouveauté en 2019. En effet, **certains départements** ont été **éligibles au fonds de stabilisation des charges induites** par le financement des **dépenses d'allocations individuelles de solidarité** et au **fonds de solidarité interdépartemental** pour permettre notamment un **meilleur accompagnement des jeunes** sortant de l'**Aide Sociale à l'Enfance et de l'insertion** des bénéficiaires du RSA.

Ces deux fonds ont permis de mobiliser **250 M€** supplémentaires au titre de la péréquation horizontale.

Quant à l'investissement local, il est soutenu par la **croissance de l'épargne**. L'**épargne brute des collectivités locales** progresserait à hauteur de **8,5 %** en 2019. Ainsi, cette **croissance soutiendrait l'accélération de la reprise des dépenses d'investissement**. Tous les niveaux de collectivités locales connaîtraient une hausse :

- **+ 1,1 %** pour les **Communes**,
- **+ 8,9 %** pour les **groupements à fiscalité propre**,
- **+ 7,6 %** pour les **Régions**,
- **+ 6,4 %** pour les **Départements** (contre + 2,2 % en 2018).

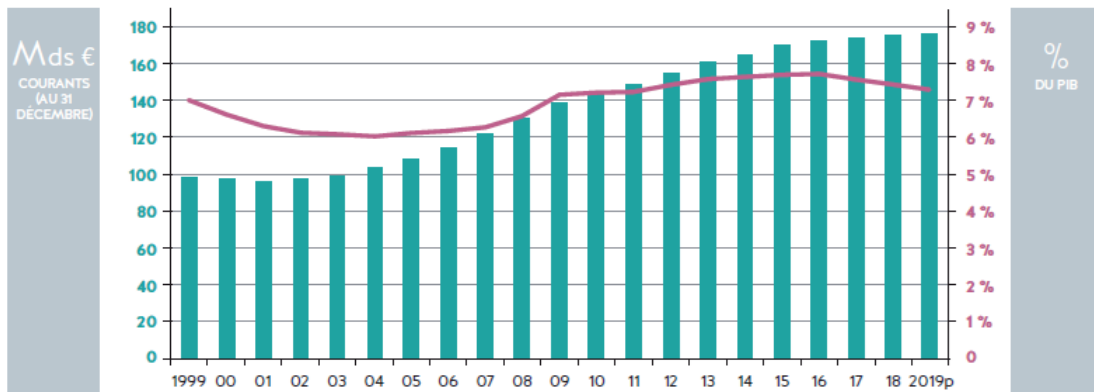
Ces **dépenses** seraient financées par les **ressources d'investissement des collectivités locales en hausse de 3,9 %**. La **principale recette d'investissement**, le **fonds de compensation de la TVA** augmenterait de **plus de 7 %** en lien avec la hausse des dépenses d'équipement des collectivités locales.

Les **emprunts** nouveaux suivraient la tendance de l'investissement et progresseraient de **9,5 %** en 2019.

L'**encours de la dette** afficherait une **légère progression** sur le même rythme qu'en 2018, représentant 7,4 % de la dette publique et 7,3 % du PIB. La trésorerie des collectivités locales augmenterait de nouveau.

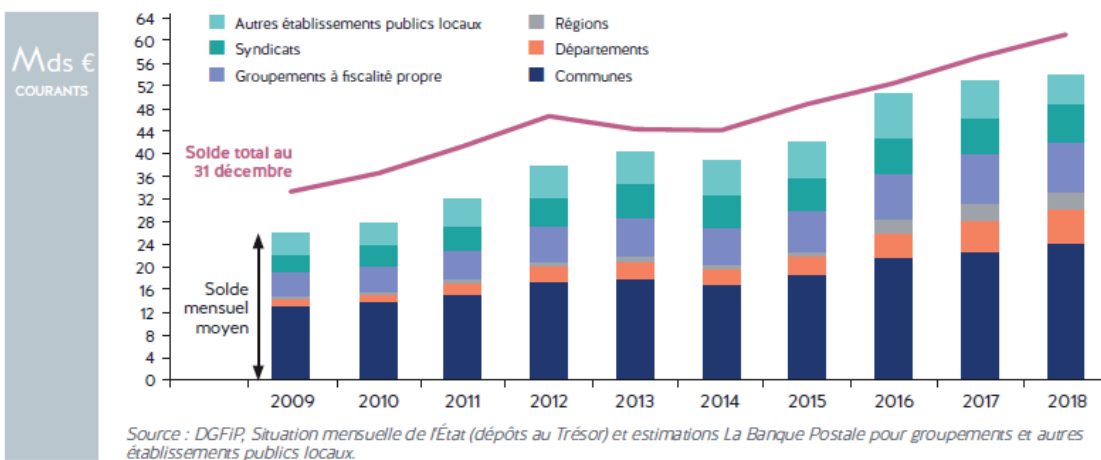
ENCOURS DE DETTE DES COLLECTIVITÉS LOCALES

© La Banque Postale Collectivités Locales



TRÉSORERIE DU SECTEUR PUBLIC LOCAL

© La Banque Postale Collectivités Locales



Ces évolutions d'ensemble masquent des **disparités tant en matière de recettes que de dépenses** (évolution démographique, poids des dépenses d'aide sociale...) impliquant des **difficultés particulières pour un certain nombre de collectivités**.

3. LES PRINCIPALES DISPOSITIONS DU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR LES DÉPARTEMENTS

- La dotation globale de fonctionnement

Après 15 milliards de baisse de 2014 à 2017, la DGF des Départements est stable en 2020 comme en 2019.

- La nouvelle dotation de soutien à l'investissement départemental (DSID) serait maintenue au même niveau qu'en 2019.

Néanmoins pour les Départements, ce **budget** est principalement **marqué par** :

- la **perte du foncier bâti au profit du bloc communal**, compensée par l'octroi d'une fraction de TVA. Le produit de la **perte du foncier bâti serait apprécié** à partir des bases locatives 2020 et des taux 2019.
- une moindre minoration des variables d'ajustement

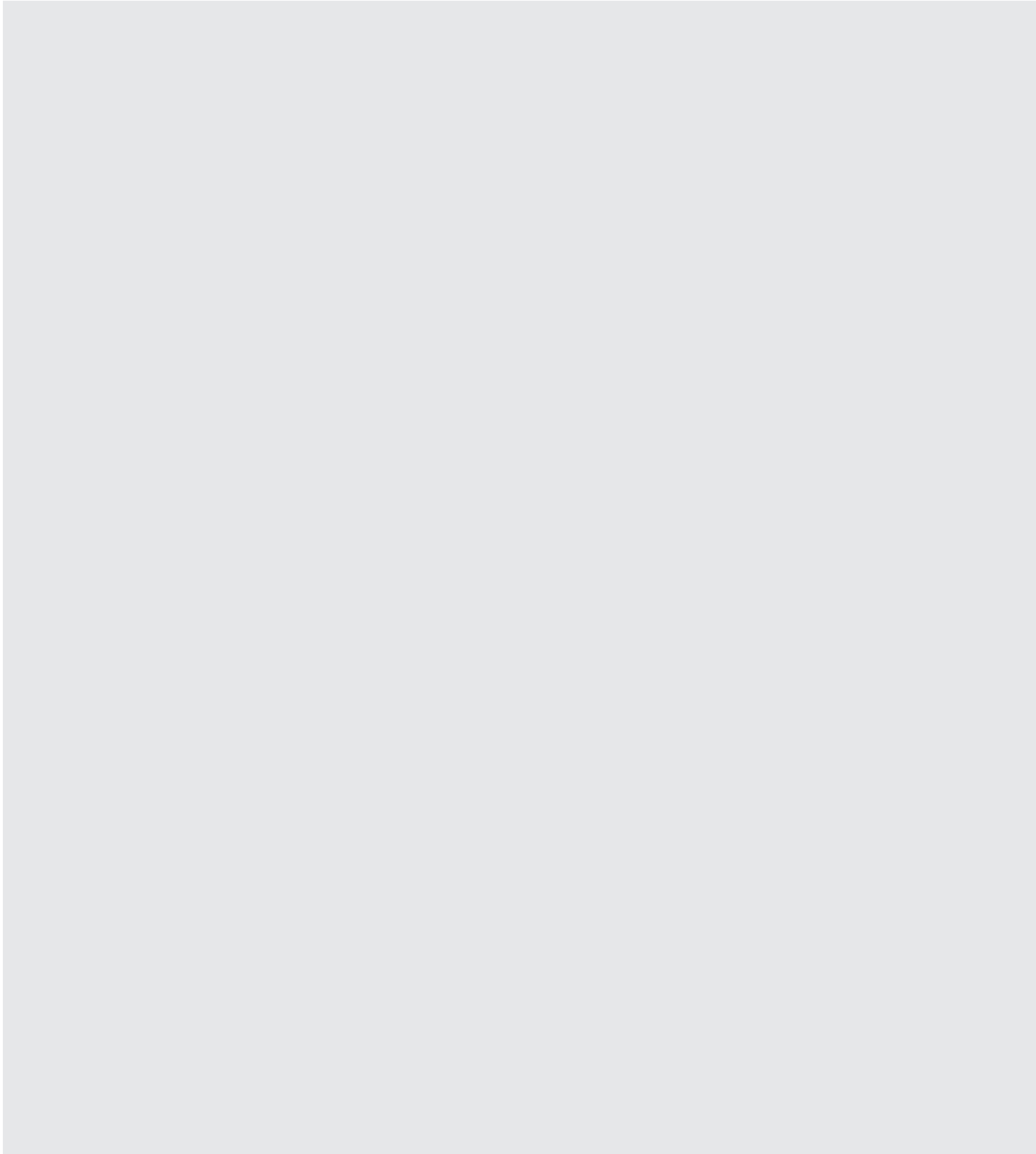
En 2020, les Départements se verraient appliquer une baisse moindre :

- 2017 : moins 240 M€
- 2018 : moins 35 M€
- 2019 : moins 35 M€
- 2020 : moins 10 M€

- RSA : augmentation de 2 % serait allouée à la compensation des revalorisations exceptionnelles du montant forfaitaire du RSA.

Par ailleurs, les trois fonds de péréquation seront désormais globalisés :

- DMTO
- Fonds de solidarité
- Fonds de soutien Interdépartemental





II

LES PERSPECTIVES FINANCIÈRES DU DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

1. DES RATIOS FINANCIERS EN NETTE AMÉLIORATION

La politique de maîtrise des dépenses de fonctionnement engagée depuis 2015 s'est traduite par une réelle amélioration de la situation financière de la collectivité :

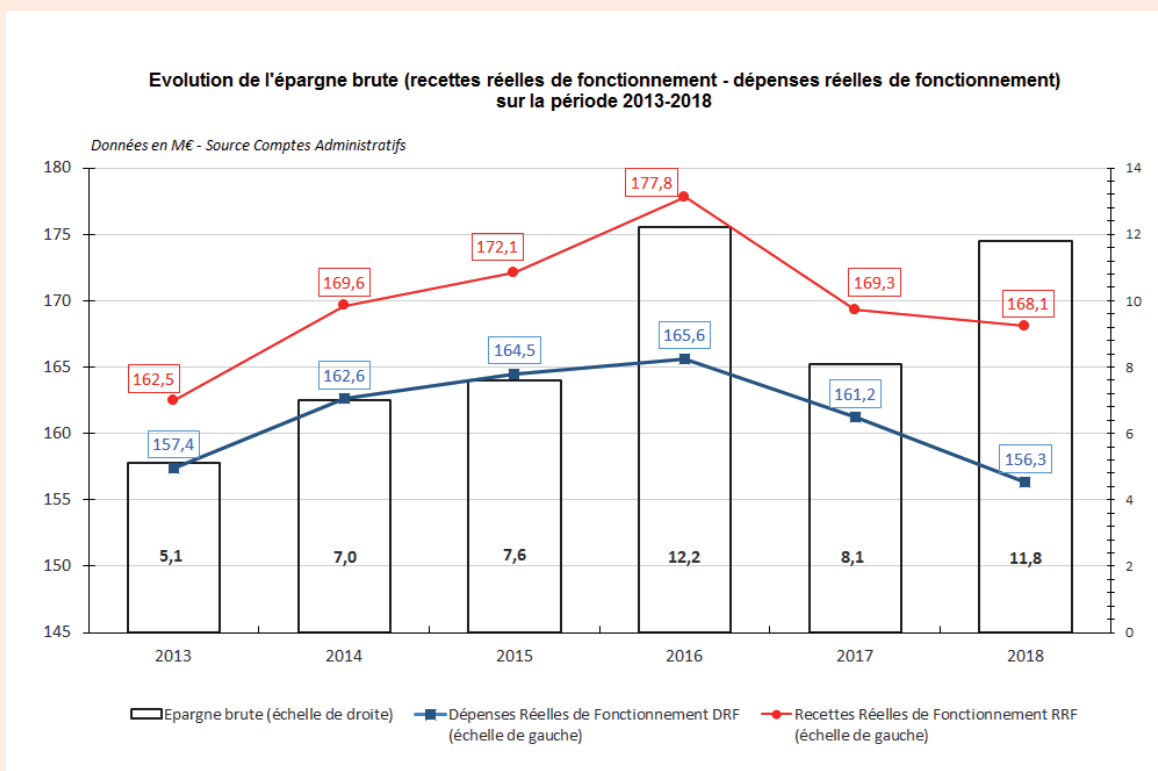
- Progression de l'épargne brute ;
 - Amélioration de la capacité de désendettement ;
 - Reconstitution de la trésorerie grâce à la restauration du fonds de roulement ;
- Cependant, l'audit qui vient d'être réalisé par la DRFIP montre qu'il convient de poursuivre l'effort afin de préserver notre capacité d'investissement et faire face à l'évolution des dépenses sociales.

a. L'épargne brute : poursuivre la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement

L'épargne brute (différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement), constitue un indicateur de santé financière majeur. Le seuil limite étant fixé à 7 %.

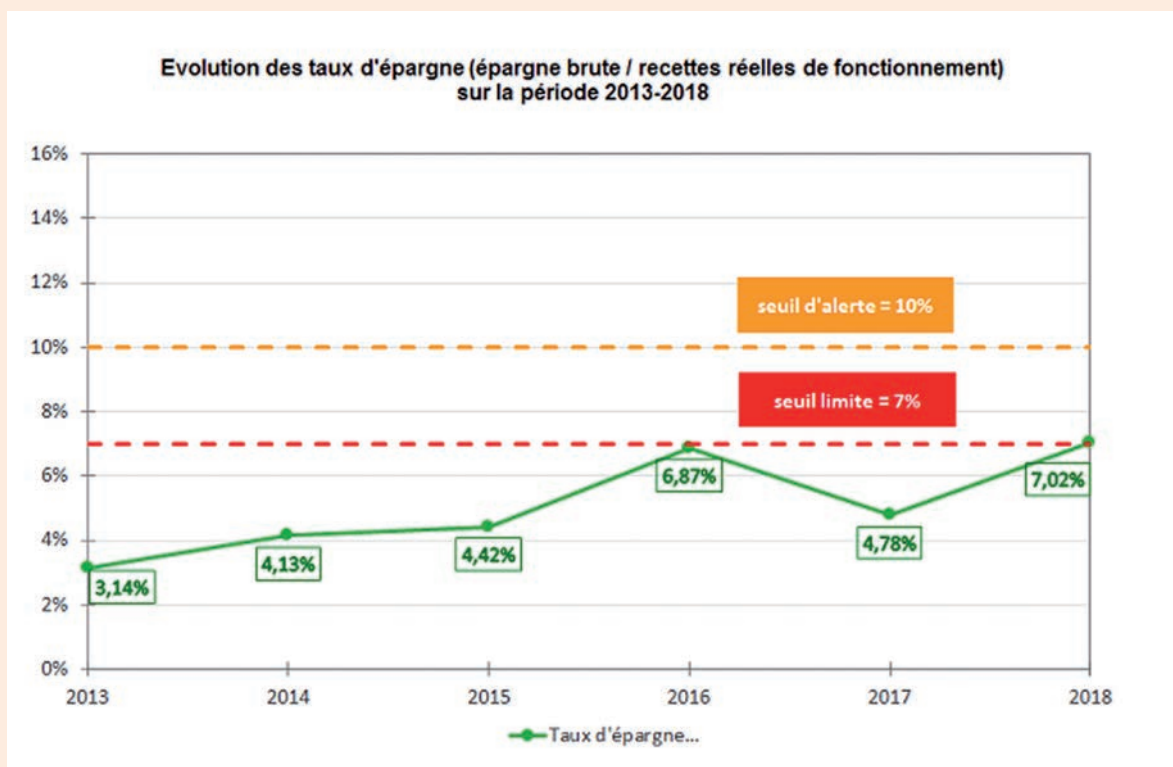
Situation du Département de la Creuse :

Elle est notamment marquée par la maîtrise des dépenses de fonctionnement et la reconstitution de l'épargne brute qui s'améliore de façon significative...



Notons que celle-ci reste fragile...

Sur la base des comptes de gestion 2018, le Département de la Creuse présente un **taux d'épargne de 7 %** qui s'améliore de façon significative, mais reste modeste. Cette amélioration est à mettre en perspective avec les 3,14 % de 2013.



NB : La baisse constatée en 2017 s'explique par le fait que sur cette année-là nous avons payé 13 mois de RSA.

*Comparaison avec les Départements de la même strate démographique
(≤ 250 000 habitants)*

Départements	Capacité d'autofinancement en milliers d'euros en 2018	Capacité d'autofinancement en € par habitant en 2018	Taux d'épargne brute 2018
Alpes-de-Haute-Provence	27 022	167	13,24 %
Hautes-Alpes	39 562	281	21,61 %
Ariège	31 357	206	16,25 %
Cantal	19 200	131	9,71 %
Corrèze	51 787	214	18,51 %
Creuse	11 661	97	7,00 %
Gers	16 333	86	6,86 %
Indre	30 877	138	14,36 %
Haute-Loire	38 868	171	15,87 %
Lot	30 657	177	14,39 %
Lozère	21 260	279	17,06 %
Haute-Marne	35 414	198	18,04 %
Meuse	20 098	105	9,31 %
Nièvre	19 651	93	7,26 %
Hautes-Pyrénées	37 652	165	11,80 %
Haute-Saône	44 399	187	19,61 %
Territoire de Belfort	20 025	139	13,74 %

Données DGCL

b. Une dette maîtrisée mais qui reste encore à un niveau élevé.

Dans un contexte financier encore marqué par les effets des **baisses de dotations** décidées sous le précédent quinquennat, nous poursuivons deux objectifs :

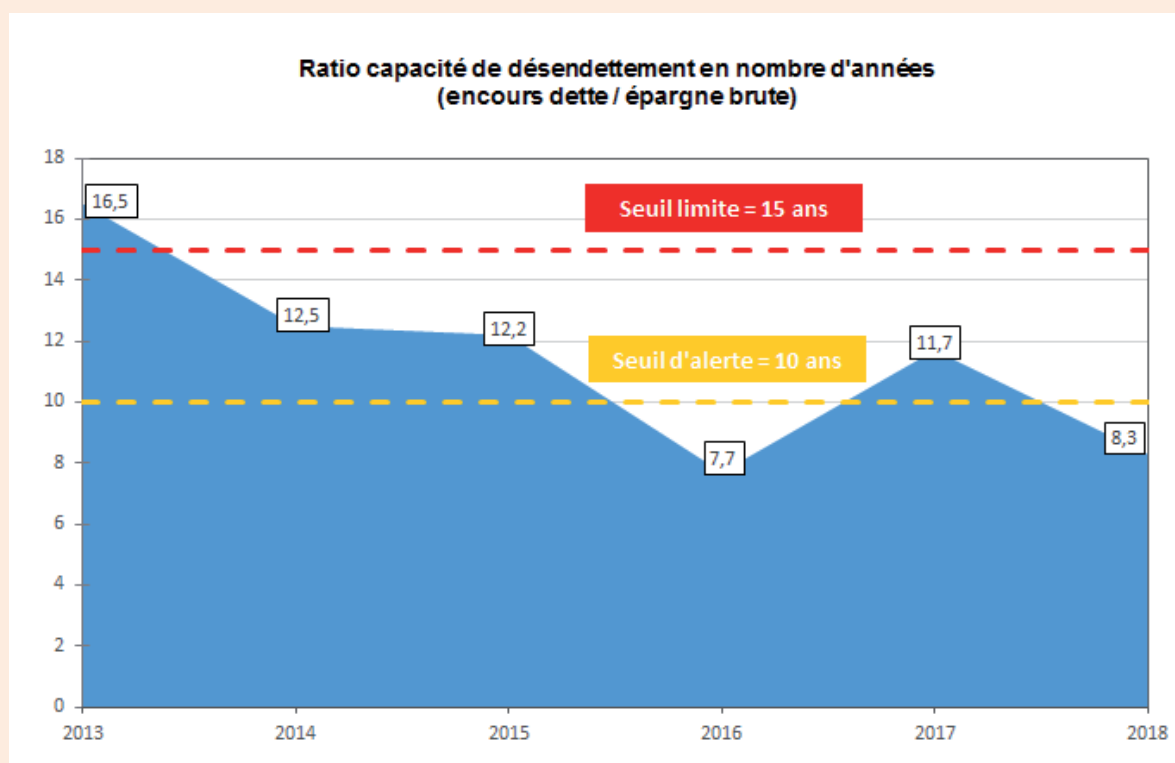
- rattraper le retard pris en matière d'investissement pour **l'entretien du patrimoine départemental** (Collèges, ouvrages d'art...)
- **préparer l'avenir** notamment en accompagnant les **EPCI** dans le **déploiement de la fibre** sur l'ensemble du territoire.

Ceci explique l'évolution de la dette même si celle-ci a été maîtrisée au regard de la situation qui prévalait avant 2015.

Une évolution de la dette maîtrisée depuis 2015 au regard de son évolution :

Encours au	Montant	% d'évolution par rapport à 2000	% d'évolution d'une période à l'autre
31/12/2000	65 715 966,64 €		
31/12/2005	73 339 337,70 €	12 %	12 %
31/12/2010	77 477 046,86 €	18 %	6 %
31/12/2014	87 806 361,99 €	34 %	13 %
L'encours de 2010 à 2014 représente une augmentation de 10 M€, soit une évolution de + 13,34 %			
31/12/2015	92 356 819,46 €	41 %	5 %
31/12/2016	93 406 575,04 €	42 %	1 %
31/12/2017	94 779 475,12 €	44 %	1,46 %
31/12/2018	97 451 480,00 €	49 %	2,82 %
31/12/2019	99 600 944,58 €	52 %	2,21 %
L'encours de 2015 à 2019 représente une augmentation de 7 M€, soit une évolution de + 7,85 %			

Comme le montre le graphique ci-dessous, notre capacité de désendettement qui était de **16,5 années en 2013** est désormais de **8,3 ans**.



La capacité de désendettement : le rapport entre l'encours de la dette à la date de clôture des comptes et l'épargne brute de l'exercice écoulé. Cet indicateur permet d'évaluer en années, le temps nécessaire à une collectivité pour rembourser la totalité du capital de sa dette si elle y consacrait tout son autofinancement brut.

*Comparaison avec les Départements de la même strate démographique
(≤ 250 000 habitants)*

Départements	Encours de dette par habitant pour 2018
Alpes-de-Haute-Provence	816 €
Hautes-Alpes	1 264 €
Ariège	106 €
Cantal	1 204 €
Corrèze	1 392 €
Creuse	810 €
Gers	649 €
Indre	0 €
Haute-Loire	375 €
Lot	534 €
Lozère	579 €
Haute-Marne	141 €
Meuse	766 €
Nièvre	985 €
Hautes-Pyrénées	701 €
Haute-Saône	545 €
Territoire de Belfort	625 €

Données DGCL

Le ratio «encours/habitant» le plus élevé est celui de la Corrèze. La Creuse avec un encours de **810 €** par habitant se situe au 6^{ème} rang sur 17.

La structure de l'annuité de notre dette sera de :

- **87,25 %** pour le remboursement du capital : **11,300 M€**
- **12,75 %** pour le remboursement de la part «Intérêts» : **1,650 M€**

Total annuité de la dette : **12,950 M€**

L'enveloppe d'emprunt :

- 2019 : est de **13,5 M€ dont 1,750 M€** pour le numérique,

- 2020 : entre **12 et 12,5 M€** avec des taux d'intérêts encore très attractifs.

Cette baisse d'**1 M€** s'explique par le fait que grâce aux bons résultats obtenus ces dernières années, nous pouvons ralentir le besoin de financement extérieur.

2. DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT STABLES

La stratégie d'ouverture et de **coopération avec les autres départements ruraux** au sein de l'ADF a permis de **stabiliser nos recettes** grâce la mise en place du **Fonds de Soutien Inter départemental (FSID)**. La mise en place de ce fonds sur la base de propositions faites par les Départements au Gouvernement permet de compenser quasiment les **6,5 millions de baisse de DGF**.

Ce fonds abonderait comme en 2019 notre auto financement pour l'investissement.

Les **recettes de fonctionnement** n'évoluent pas entre 2019 et 2020 : **177,5 M€**.

2.1 La dotation de l'État et les compensations

a. La dotation globale de fonctionnement

Le montant de la DGF sera de **43,9 M€**, avec une évolution de la part « dotation de fonctionnement minimale» En 2019, son montant s'élevait à **43,536 M€**. Pour mémoire en 2014 il était de **49,229 M€**.

b. Les compensations

→ Les compensations fiscales

Montant de la dotation «**allocations compensatrices**» pour notre Département :

2015 : 2 515 426 €

2016 : 2 336 221 €

2017 : 2 003 818 €

2018 : 2 000 310 €

2019 : 1 964 798 €

2020 : estimée à 1,950 M€

Montant de la Dotation de **Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle** (DCRTP) :

2015 : 3 904 600 €

2016 : 3 904 600 €

2017 : 3 497 541 €

2018 : 3 488 494 €

2019 : 3 406 923 €

2020 : estimée à 3,4 M€

→ Le Fonds de mobilisation départemental pour l'insertion

Créé en 2006 afin de **soutenir l'effort financier des Départements** en matière d'insertion

2015 : 712 096€

2019 : **678 622 €**

2020 : **700 000 €**

2.2 Les ressources fiscales

a. La fiscalité directe locale

→ La taxe foncière sur les propriétés bâties

A titre indicatif, l'évolution du taux de foncier bâti (FB) en région Nouvelle Aquitaine est présentée ci-dessous.

Départements	Taux Foncier Bâti 2019	Evolution 2018/2019	Evolution 2017/2018
Charente	22,89 %	0,0 %	0,0 %
Charente-Maritime	21,50 %	0,0 %	0,0 %
Corrèze	21,35 %	0,0 %	0,0 %
Creuse	22,93 %	0,0 %	0,0 %
Dordogne	25,98 %	0,0 %	0,0 %
Gironde	17,46 %	0,0 %	0,0 %
Landes	16,97 %	+ 15,0 %	0,0 %
Lot-et-Garonne	27,33 %	0,0 %	0,0 %
Pyrénées-Atlantique	13,47 %	0,0 %	0,0 %
Deux-Sèvres	19,97 %	- 5,2 %	11,0 %
Vienne	17,62 %	0,0 %	0,0 %
Haute-Vienne	18,96 %	0,0 %	0,0 %

Données DGCL

Au vu de ce tableau, il ressort qu'un seul département de la région Nouvelle-Aquitaine a augmenté son taux de foncier bâti en 2019. Le département du Lot-et-Garonne présente le taux le plus élevé (27,33 %).

*Comparaison avec les Départements de la même strate démographique
(≤ 250 000 habitants)*

Départements	Encours de dette par habitant pour 2019
Alpes-de-Haute-Provence	20,70 %
Hautes-Alpes	26,10 %
Ariège	21,15 %
Cantal	23,56 %
Corrèze	21,35 %
Creuse	22,93 %
Gers	33,85 %
Indre	16,21 %
Haute-Loire	21,90 %
Lot	23,46 %
Lozère	23,13 %
Haute-Marne	23,94 %
Meuse	25,72 %
Nièvre	23,90 %
Hautes-Pyrénées	24,69 %
Haute-Saône	24,48 %
Territoire de Belfort	16,72 %

Données DGCL

Le département du Gers présente le taux de Foncier Bâti le plus élevé soit 33,85 %.

La Creuse se situe au 11^{ème} rang sur 17 avec un taux de **22,93 %**.

Pour l'année 2020, la revalorisation du produit des contributions directes pourrait se décliner à + 1,6 % au titre de l'évolution physique des bases.

Avec un **taux de foncier bâti** maintenu à **22,93 %**, le produit des contributions directes s'établirait à **27,5 M€**, le **point de fiscalité** s'élevant donc à **275 000 €**.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020 prévision
Point de fiscalité	213 920	255 930	258 230	263 000	270 000	275 000

S'agissant de la **perte de la taxe foncière en 2021**, les analyses financières montrent que **les Départements seraient perdants** : en effet, les bases du foncier ont connu une évolution plus stable et plus dynamique (+ **3,1%**) depuis 2005 que celles de la TVA (+ **2,1%**).

Les Départements ont demandé un certain nombre de garanties au Gouvernement dont l'instauration d'une garantie minimale de produit -« le produit d'une année ne pouvant être inférieur au produit de l'année précédente »- ainsi que l'attribution annuelle d'une part supplémentaire de compensation pour neutraliser la perte de dynamique. Cette proposition n'a pas été retenue dans le PLF.

→ **La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)**

Depuis 2017, suite au transfert de la compétence transport à la région Nouvelle-Aquitaine, le Département ne bénéficie plus que de **23,5 % de la CVAE**.

Le produit de la CVAE ressort à :

2018 : 3 238 723 €

2019 : 3 296 736 €

Pour **2020**, il sera prévu une recette de l'ordre de **3,320 M€**.

→ **Le produit des impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER)**

Son montant évolue faiblement tous les ans.

2018 : 515 706 €

2019 : 535 106 €

2020 : 550 000 €

b. La fiscalité reversée

→ Le Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)

Depuis le 1^{er} janvier 2011, il compense la suppression de la taxe professionnelle. Son montant est figé à **3 028 123 € par an**.

→ Le Fonds de péréquation de la CVAE

2018 : 328 131 €

2019 : 298 535 €

2020 : 345 000 €

→ Dispositif de compensation péréquée (DCP) - Transfert des frais de gestion de la TFPB

Depuis 2014, la répartition de ces produits est réalisée selon les conditions suivantes :

- **70 %** au **titre de la compensation**, sur la base du reste à charge total des trois AIS rapporté au reste à charge national,
- **30 %** au **titre de la péréquation**, sur la base des critères de ressources et de charges des Départements rapportés au nombre d'habitants.

C.A. 2015	C.A. 2016	C.A. 2017	C.A. 2018	C.A. 2019	Prévision 2020
6 728 171 €	5 973 941 €	5 884 488 €	6 051 878 €	6 320 390 €	6 500 000 €

2.3 Les autres ressources

a. Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO)

Le montant de ce produit résulte :

- du **nombre de transactions immobilières** réalisées sur le département,
- du **prix de l'immobilier**,
- du **taux voté**, soit le taux plafond de **4,5 %**.

Evolution des droits de mutation et taxes additionnelles de 2015 à 2020 (en M€)

C.A. 2015	C.A. 2016	C.A. 2017	C.A. 2018	B.P. 2019	B.P. 2020
6,102	6,982	7,310	7,378	7,400	7,500

b. Le Fonds de péréquation des DMTO

Ce **fonds de redistribution horizontale** a été créé en 2011.

La répartition pour un département s'établit sur la base de **3 indicateurs** : le **revenu par habitant**, le **potentiel financier par habitant** et le **montant des DMTO par habitant**.

Evolution du fonds depuis 2015

C.A. 2015	C.A. 2016	C.A. 2017	C.A. 2018	C.A. 2019
2 246 840 €	4 844 192 €	4 843 543 €	5 266 014 €	5 671 640 €

c. Le Fonds de solidarité des AIS

Ce fonds est alimenté par un **prélèvement forfaitaire de 0,35 %** sur les bases des **DMTO perçues par les départements**. Le **Département de la Creuse** est à la fois **contributeur et bénéficiaire**.

Conseil Départemental de la Creuse	Attribution	Prélèvement	Versement net
2015	1 354 335 €	418 694 €	935 641 €
2016	1 065 880 €	424 941 €	640 939 €
2017	847 354 €	489 356 €	357 998 €
2018	1 225 525 €	522 545 €	702 298 €
2019	1 974 388 €	523 938 €	1 450 450 €

L'évolution à la hausse de ce fonds en 2019 s'explique par un montant de dépenses RSA supportées par notre Département en 2017 (année de référence du calcul - année N-2) supérieur.

En effet, l'exercice budgétaire 2017 a vu le rattrapage et le versement de 13 mois d'allocations.

d. Le Fonds de soutien interdépartemental (FSID)

Ce fonds de solidarité inter-départemental issu des négociations au sein de l'ADF, a permis de mobiliser **250 M€** supplémentaires au titre de la péréquation horizontale. 22 Conseils départementaux en sont bénéficiaires. La Creuse se situe au 2^{ème} rang des mieux dotés.

Son montant net ressort à **5 998 141 €** en 2019.

Conseil départemental de la Creuse	Attribution	Prélèvement	Versement net
2019	6 150 404 €	152 263 €	5 998 141 €

Le fond globalisés

Prélèvements	Attribution	Total attribution	Montant net
530 000 €	DMTO : 5,40 M €	13,100 M €	12,570 M € (en 2020) 12,9 M € (en 2019)
	Fonds de solidarité : 1,650 M €		
	FSID : 5,970 M €		

e. La taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA)

La TSCA regroupe plusieurs compensations qui résultent de l'acte II de décentralisation et de la réforme de la fiscalité directe locale.

- une compensation au titre de l'article 52 de la Loi de Finances pour 2005 (transfert des agents TOS et DDE, transfert Route Nationale, compensation suppression de la vignette),
- une compensation au titre de l'article 53 de cette même loi (contribution au financement des Services Départementaux d'Incendie et de Secours),

- la part de la **taxe spéciale sur les conventions d'assurance** qui était antérieurement perçue par l'État, suite à la réforme de la fiscalité directe locale de 2011 (article 77).

Son montant est estimé à **24,5 M€** pour **2020**, soit une **évolution de 1 %** par rapport à 2019.

f. La taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE)

Cette **taxe** est divisée en **2 parts** :

- une **part issue des compensations des transferts de compétences**,
- une **part issue des compensations de charges relatives à la mise en place du RSA** (ex RMI) dont le montant est figé.

Une enveloppe de **10,5 M€** pour **2020** serait prévue.

g. La taxe départementale sur la consommation finale d'électricité (TDCFE)

2018 : **1,440 M€**

2019 : 1,460 M€

2020 : 1,470 M€

h. La taxe d'aménagement

Le **taux** institué sur l'ensemble du territoire départemental a été fixé à **2,5 %**.

La taxe d'aménagement finance le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) et la politique départementale de protection des espaces naturels sensibles (ENS). Son taux de répartition est fixé chaque année.

Une recette de **0,900 M€** sera inscrite en **2020**.

i. Le FCTVA sur les dépenses d'entretien des bâtiments et de la voirie

Le montant **2019**, calculé sur les dépenses éligibles de l'année 2018, s'est élevé à **229 573 €**.

Pour **2020**, une enveloppe de **250 000 €** sera budgétée.

3. DES RECETTES D'INVESTISSEMENT EN LÉGÈRE PROGRESSION

Les recettes d'investissement, hors emprunt, sont en progression de près de **1 M€ entre 2018 et 2019**. Cette augmentation est due à la **politique pro-active** menée dans les **relations avec l'État**, à l'occasion de la **création de la Dotation de Soutien à l'Investissement Départemental**. Il est précisé qu'à cette occasion, l'État a cofinancé pour la première fois des travaux sur une route Départementale, la RD 941, à hauteur de **753 666 €**.

a. La dotation de soutien à l'investissement départemental (DSID)

Cette dotation a été instaurée en 2019 en remplacement de la DGE.

Elle compte 2 parts :

- la première part (**77%**) donne lieu à la détermination d'enveloppes régionales, affectées par les Préfets de Région sous forme de **subventions d'investissement octroyées à des projets répondant à un objectif de cohésion des territoires**.

Pour 2019, notre Département pourrait bénéficier d'une subvention de près de **1 M€**.

- la deuxième part (**23%**) est déterminée en fonction du **potentiel fiscal par habitant** et du **potentiel fiscal superficiaire**. Son montant est libre d'emploi et représentait **2 476 689 €** en 2019.

Une enveloppe globale de **3 à 3,3 M€** pourrait être inscrite au budget 2020

b. Le FCTVA

Son évolution est liée à la réalisation de nos investissements.

Le FCTVA s'établit ainsi :

- 2018 : 1 506 263 €
- **2019 : 1 916 781 €**
- **2020 : 2,4 M€**

c. La Dotation Départementale d'Équipement des Collèges (DDEC)

Elle n'évolue pas depuis 2008 : **729 274 €**

d. Les autres recettes

- Les **recettes TEPCV** au titre de l'action concernant les travaux de chaufferie du foyer occupationnel d'Arfeuille-Châtain : **0,3 M€**,

- Le **produit des amendes de police**.

Pour l'exercice 2019, suite aux mouvements sociaux, est attendue une **baisse de 30 %**, soit **0,5 M€** sur un montant prévu de 0,730 M€.

Pour **2020**, la **recette prévisionnelle** pourrait atteindre **0,6 M€**.

- **Vente du bâtiment** rue Jules Sandeau à Aubusson : **20 000 €**.

En 2020, il est proposé :

- en fonctionnement : une augmentation des dépenses dans la limite du plafond prévu par le pacte de Cahors soit 1,35 %
- en investissement : une augmentation pour prendre en compte l'appui qui sera apporté au développement des territoires (2,1 M€) et l'intégration du Parc (2 M€). Le montant total devrait s'élever à 25 M€.

4. DES PERSPECTIVES FINANCIÈRES DE NOUVEAU DIFFICILES DÈS 2023

L'audit financier réalisé par la DRFIP entre les mois de mai et juillet 2019 a permis de tirer les enseignements suivants :

- une **progression de l'épargne brute**, mais à un niveau trop fluctuant, ce qui crée de l'incertitude ;
- un **financement par l'emprunt des investissements en légère diminution**, ce qui impacte la capacité de désendettement ;
- des efforts portés sur la **restauration du fonds de roulement** qui ont permis de **reconstituer la trésorerie**.

Le travail a porté sur les exercices 2019 à 2024. L'analyse prospective repose sur des **scénarii et des hypothèses** qui peuvent varier dans le temps, en raison de modifications législatives, comme c'est le cas actuellement avec le vote du projet de loi de Finances 2020, ou d'une conjoncture économique et sociale fluctuante. **L'analyse réalisée ne préjuge pas des résultats financiers à venir, mais indique des évolutions possibles.** Dans le cadre de cette prospective, la mission a **travaillé sur trois scénarii et quatre hypothèses de sensibilité.**

4.1 Un scénario tendanciel

Un **scénario tendanciel** conduisant à des difficultés financières en 2023 : le scénario tendanciel est **élaboré à partir des résultats constatés sur la période 2015-2018** pour lesquels une projection a été effectuée. Dans ce scénario, le **résultat et la CAF sont excédentaires sur la période**, mais diminuent à cause de l'effet ciseau de la hausse plus forte des charges que des produits, en raison notamment du poids des dépenses de personnel et de l'aide sociale. La CAF reste suffisante pour rembourser l'annuité en capital de l'emprunt. Le ratio de désendettement reste en-deçà du seuil des 10 années de CAF, mais il reste lié à la volatilité de l'épargne brute.

Les **ratios financiers** (coefficient d'autofinancement courant, ratio de rigidité des charges,..) sont **proches des seuils limites**. Le montant des investissements

programmés sur la période de prospective influe fortement sur le niveau du fonds de roulement et sur sa variation. Le **fonds de roulement devient négatif dès 2023** et se dégrade en 2024.

Pour éviter ce dernier écueil, **deux scénarii différents ont été élaborés** par la MRCDP à savoir :

- Un **plafonnement des investissements à 20 millions d'euros par an dès 2021**,
- Un **fonds de roulement équivalent à 30 jours de charges de fonctionnement**.

4.2 L'introduction de deux scénarii permettant d'améliorer les résultats financiers

a. Scénario alternatif

Le premier scénario intitulé **scénario alternatif** plafonne les **investissements annuels à 20 millions d'euros** à partir de 2021. Ce scénario diffère du scénario tendanciel car il **permet de maintenir le fonds de roulement proche de 30 jours sur l'ensemble de la période ce qui est la recommandation prudentielle**.

Le plafonnement des investissements à hauteur de 20 millions d'euros par an dès 2021 a pour **conséquence l'arrêt des prélèvements sur les réserves de la collectivité pour financer les dépenses**, et la **reconstitution du fonds de roulement** dont le niveau permet au Conseil départemental de pouvoir couvrir plus de 30 jours en 2024. En adoptant ce scénario, **le Département rééquilibre ses ressources d'investissement** par rapport à ses dépenses. Cela lui permet d'abonder ses réserves. Toutefois, **la collectivité ne se désendette pas**.

b. Scénario optimisé

Le second scénario intitulé **scénario optimisé** vise à **maintenir un fonds de roulement à 30 jours en limitant la hausse des charges de fonctionnement**. Ce scénario repose sur une **maîtrise de la progression des charges de fonctionnement**. Les recettes retenues sont celles du scénario tendanciel. A endettement constant et avec un niveau d'investissement conforme aux prévisions communiquées par le Conseil départemental, le scénario de hausse contenue des charges de + 3,6 % sur la période 2019-2024 (contre +7,5 % pour le scénario tendanciel), soit 0,72 % par an permet de tirer les enseignements suivants :

- **La collectivité améliore sensiblement son résultat net** ainsi que sa **capacité d'autofinancement** ;
- Les **ratios financiers évoluent favorablement** ;
- La **collectivité ne prélève pas sur ses réserves pour financer ses investissements**. Le fonds de roulement couvre 30 jours de charges.

Au-delà de ces divers scénarios, la Mission a bâti **quatre hypothèses**. Le scénario tendanciel étant retenu pour analyser l'impact de ces dernières.

4.3 La prise en compte d'hypothèses qui incitent à la prudence

a. L'impact de la réforme de la fiscalité directe locale

Le projet de **loi de Finances pour 2020** devrait modifier la **nature des ressources fiscales des collectivités**. Dans le cadre de la réforme, le projet vise à **remplacer la taxe foncière** sur les propriétés bâties par une fraction de Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA). Sans connaître le résultat du travail parlementaire, la Mission a effectué **une projection sur les recettes fiscales attendues** : selon les premières projections, les recettes fiscales issues d'un transfert de la TVA sont proches de celles résultant de la TFPB. Toutefois, la faiblesse constatée sur le fonds de roulement demeurerait en 2023 et 2024.

b. L'augmentation des charges liées à l'aide sociale

L'évolution démographique du département de la Creuse peut laisser penser que les **charges liées à l'aide sociale vont progresser**. Le scénario de hausse plus forte (+2%) des dépenses d'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) par rapport au scénario tendanciel (+1,53%) emporte des conséquences non négligeables sur les différents ratios financiers de la collectivité : la détérioration des indicateurs observée dans le cadre du scénario tendanciel s'accroît.

c. La dégradation des conditions de financement

Les **taux d'intérêt des emprunts** sont **bas** depuis plusieurs années. L'hypothèse consiste à mesurer **le coût d'un renchérissement du crédit avec la même politique d'investissement que celle du scénario tendanciel** : la dégradation des conditions de financement génère un alourdissement des charges et donc une dégradation des différents ratios financiers.

La **priorisation des investissements** est une mesure possible en les limitant à 20 millions d'euros par an à compter de 2022. La probabilité d'une hausse des conditions de financement divise les analystes financiers. Les projections macroéconomiques prévoyant un possible ralentissement de la croissance peuvent militer pour une probabilité faible, mais non nulle d'une hausse des taux d'intérêt.

d. La projection de la section de fonctionnement à partir des comptes arrêtés au 30 septembre 2019

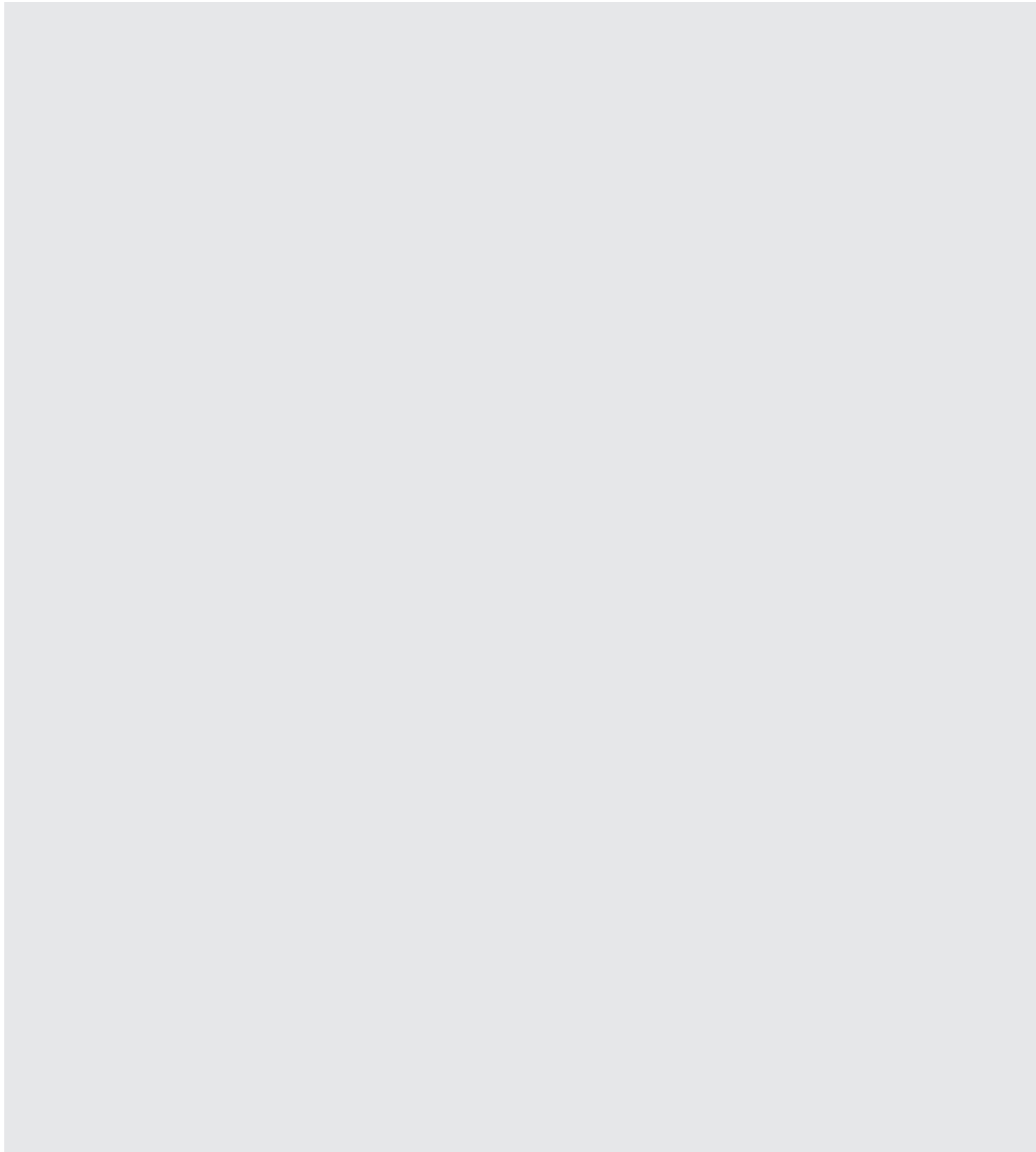
Les services du Département ont élaboré un document intitulé « **compte administratif 2019 anticipé** ». Le résultat estimé fin 2019 est ramené à **4,402 M€** contre **7,809 M€** dans le scénario tendanciel. La réalisation d'un résultat 2019 moins favorable par rapport à celui prévu par le scénario tendanciel amène mécaniquement à la dégradation de tous les ratios financiers.

4.4. Les risques

Il existe des **risques pris par le Conseil départemental** du fait des garanties et des participations. L'**analyse financière prospective** mesure les résultats projetés du Conseil départemental, mais étudie également si les garanties accordées ou les participations prises dans des syndicats sont de nature à le fragiliser. Bien que l'information ne soit pas complète, les engagements du Département de la Creuse ne sont pas susceptibles de générer des conséquences financières fâcheuses, toutefois, la vigilance est requise.

Pour la mission, l'amélioration de l'épargne nette et une priorisation des investissements sont deux préoccupations qui doivent guider l'action du Conseil départemental dans la période allant de 2019 à 2024.







III

DES POLITIQUES DE SOLIDARITÉS RENFORCÉES

Acteur majeur des solidarités humaines et territoriales, le Conseil départemental de la Creuse modernise ses pratiques et son offre de services afin de renforcer son action.

1. SOLIDARITÉS HUMAINES

Chef de file des **politiques sociales**, le **Conseil départemental de la Creuse** souhaite **renforcer les partenariats** avec les **différents acteurs** pour inscrire son action dans une **logique de résultat** pour, à la fois, mieux **protéger nos concitoyens** les plus fragiles, et les **accompagner vers l'emploi**.

1.1 L'action sociale

Premier poste de dépenses du Département, les dépenses au titre des **interventions sociales** sont évaluées à **93 911 117 €** contre **92 299 783 €** au CA anticipé de 2019 soit une évolution de **+ 2,8 %**.

Élaborer le budget primitif 2020 et l'inscrire dans une prospective pluriannuelle afin de **stabiliser les ressources** et **les dépenses** dans un tel contexte est plus qu'un réel défi.

Les **réformes institutionnelles** sont nombreuses mais non financées à l'euro près par l'État.

Il n'y a toujours pas d'accord, sur la **compensation du reste à charge des AIS entre l'État et les Départements**.

Avec des **dépenses obligatoires** en hausse et dont les causes sont, pour une grande partie, dues aux **décisions gouvernementales**, sans qu'augmentent dans une même proportion les compensations, le Département se trouvera, une fois de plus, dans l'obligation de **financer davantage la solidarité nationale** à la place de l'État.

Les dépenses sociales

Les **propositions budgétaires pour 2020** sont calculées sur la **base des dépenses prévisionnelles** de l'année 2019, d'une détermination sincère sur 12 mois d'activité :

- La politique migratoire et son incidence pour le nombre et le financement des MNA,
- La politique RSA et son incidence sur le reste à charge des AIS, la hausse de l'allocation RSA,
- Les conséquences du revenu de base et de la baisse des contrats aidés.
- La réforme de l'allocation chômage

L'évolution des dépenses sociales est la suivante depuis 2015.

C.A. 2015	C.A. 2016	C.A. 2017	C.A. 2018	C.A. 2019 anticipé
88 696 637 €	92 497 142 €	89 524 357 €	88 793 971 €	92 299 783 €

Le reste à charge sur les trois AIS pour le Département n'a fait que progresser, passant de **20, 163 M€** en **2015** à **22, 314 M€** en **2019** et ce, en dépit des dispositifs compensatoires dont a bénéficié la collectivité.

Le reste à charge global des **dépenses des AIS** devrait ainsi s'élever en **2019 à 22, 314 M€**, soit **6,9 M€** pour le **RSA**, **12, 409 €** pour l'**APA** et **3,005 M€** pour la **PCH**.

Au final, le reste à charge représentera, **en 2019, 45 %** du total des allocations versées par le Département, alors que ces dépenses relèvent de la solidarité nationale. Les modalités de financement des **trois AIS** demeurent donc un **point central de la pérennité du modèle financier des Départements**. La mise en place de mécanismes de péréquation renforcée, qu'il s'agisse de péréquation horizontale ou verticale, demeure une priorité pour le Département.

Si le Département ne dispose pas de tous les leviers pour maîtriser des dépenses d'AIS nous avons, depuis 2015, cherché à agir pour en diminuer l'impact sur nos finances notamment en **renforçant le dispositif d'accompagnement des bénéficiaires du RSA** dès leur inscription.

S'agissant du RSA (Revenu de solidarité active), cette allocation est directement impactée par **l'évolution du nombre d'allocataires** et par son montant unitaire qui a connu plusieurs revalorisations successives décidées par le gouvernement jusqu'en 2019 (nouvelle hausse en avril 2020 prévue).

Le **volume des bénéficiaires du RSA** demeure très sensible à l'amélioration de la conjoncture économique, notamment en matière d'**évolution du taux de chômage**.

Pour l'exercice à venir, le Département anticipe une stabilisation en valeur de l'allocation compte tenu de l'intensification de l'engagement départemental en matière d'insertion qui doit se traduire par **une amélioration du retour à l'emploi des allocataires**.

Par ailleurs, les engagements que le Département a pris dans le cadre du **Plan Pauvreté** auront nécessairement une incidence sur la **dynamisation des parcours des allocataires**. Ce plan contribuera donc, en complément de l'effort important d'insertion acté en 2019, à réduire les besoins de crédits en matière d'allocation RSA.

C'est avec ces objectifs et dans ce cadre que s'inscrit le Département :

- Dans la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et de retour à l'emploi en appuyant son action sur 4 leviers :

- Permettre un **meilleur accès aux droits des populations** en situation de précarité ;
- Renforcer l'**accompagnement** et l'**insertion professionnelle** des bénéficiaires du rSa ;
- Poursuivre l'**accompagnement des jeunes majeurs** sortant de l'ASE.

- Dans la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance, nous avons émis un courrier d'intention pour engager une action contractualisée avec l'Etat

- Dans la poursuite de l'accompagnement renforcé des services d'aide à la personne à domicile ou en établissement sous contrat pluri annuel et l'aide à l'amélioration de la qualité de service ainsi que dans le **déploiement de solutions innovantes** et de l'accueil diversifié pour des réponses encore plus inclusives.

Dans le cadre de la prévention et de la protection de l'enfance :

- Élaborer un **nouveau schéma départemental de l'enfance** et doter le département d'une nouvelle offre de services diversifiée

À l'appui des décisions prises à l'automne 2019, le Centre départemental de

l'enfance va engager une réflexion, avec le soutien du Département, pour un rattachement juridique, managérial et financier direct venant confirmer l'engagement de la collectivité dans cet établissement de référence.

Nos objectifs sont de :

- **Renforcer la qualité de l'accompagnement éducatif** et du **suivi médical** des enfants confiés en agissant auprès des lieux de vie et d'accueil, et des professionnels de la protection de l'enfance ;

- **Améliorer la coordination de la politique de prévention** et garantir un **accompagnement de qualité pour les enfants et leurs familles**

Il est proposé de veiller au renforcement des **actions de prévention** menées par la **Protection Maternelle et Infantile** sur l'ensemble du département, en lien étroit avec nos partenaires. Le **soutien aux associations** œuvrant dans le domaine de la **prévention** et de la **protection de l'enfance** est également proposé en complémentarité des actions menées par la collectivité.

Un effort soutenu sera poursuivi pour favoriser l'**insertion des jeunes issus de l'ASE** dans le cadre de la stratégie nationale de **prévention et de lutte contre la pauvreté**.

Dans le cadre des actions sociales de proximité:

- Garantir un accueil inconditionnel de proximité et une meilleure coordination des parcours

- ✓ Avec l'**amélioration de l'accueil** au sein des UTAS, en organisant le 1^{er} accueil social de proximité, en cohérence avec le futur maillage des Maisons France Service ;

- ✓ **Poursuivre l'expérimentation** engagée dans le cadre de la « franchise sociale » sur le territoire de La Souterraine ;

- ✓ Poursuivre la réflexion pour la création d'un nouveau pôle social à Guéret, regroupant nos **services sociaux**, pour une **meilleure réponse** adaptée aux besoins de nos usagers.

Dans le cadre de l'autonomie :

- Repenser notre politique en faveur des **personnes âgées** et en **situation de handicap** au travers d'un **nouveau schéma départemental**, où nous aurons à prendre en compte les orientations nationales inscrites dans la future loi Autonomie et grand âge annoncée au printemps 2020 ;
- S'engager dans une politique plus inclusive :
 - ✓ En améliorant la qualité de prise en charge **dans les établissements** en élaborant un **diagnostic des besoins**
 - ✓ en **favorisant l'habitat inclusif**
- Soutenir **l'action en faveur du maintien à domicile**.
- Soutenir les **aidants familiaux** au **travers d'actions nouvelles** et **accompagner les projets innovants** sur les territoires
- Accentuer notre action de **prévention de la perte d'autonomie** :
 - ✓ Poursuivre le développement d'**actions de prévention**, par le biais de la CFPPA (Conférence des Financeurs de la Perte d'Autonomie)

La **MDPH** poursuivra la mise en œuvre du dispositif « **réponse accompagnée pour tous** », déploiera son système d'information harmonisé, et participera activement à **l'élaboration du schéma départemental de l'autonomie**.

Dans le cadre de l'insertion et du retour à l'emploi, nos objectifs sont de :

- Faire évoluer le contenu des **appels à projets** inscrits dans le PTI, pour inscrire les actions dans une logique de parcours répondant aux obligations réglementaires et aux **orientations du plan de lutte contre la pauvreté** et de la **garantie d'activité** ;
- Procéder à **évaluation du PTI**, avant d'entrer dans **l'élaboration du prochain PTI**, dans un contexte de **mise en œuvre du Service Public départemental de l'Insertion**
- Se doter d'une plateforme pour rapprocher les **offres** et les **demandes d'emploi** en lien avec **l'action des conseillers en insertion professionnels** (CIP)

Dans le cadre de l'habitat:

- Le Département et les EPCI ont fait le choix en 2019 de créer un **GIP habitat** qui verra le jour en janvier 2020, qui aura pour **mission d'assurer le suivi animation des PIG** et de dispenser **des conseils** auprès des acteurs locaux.

La collectivité confirme son engagement dans ce **nouveau dispositif départemental** en apportant un soutien financier de **300 000€**.

- Le Département et l'État ont signé le **nouveau PDALHP** dont conviendra d'assurer le **pilotage et l'animation du plan d'actions opérationnel** avec l'ensemble des acteurs partenaires



1.2 La santé

Accès aux soins

Le Conseil départemental accueille de plus en plus d'usagers au sein de son service de Protection Maternelle Infantile, répondant en partie au manque de consultations de ville, dans notre département. Les consultations se déroulent dans nos UTAS, où des locaux adaptés existent autour d'un accueil plus large, permettant aussi aux familles d'accéder à d'autres prestations d'accompagnement social.

Depuis près de deux ans, notre **Service Départemental de Médecine Préventive**, (aujourd'hui composé de deux médecins en santé au travail, d'une psychologue du travail, d'une infirmière et de deux secrétaires) a étendu son offre de suivi médical au travail et réalise pour **la fonction publique hospitalière (EHPAD, établissements médico-sociaux), les centres hospitaliers et la fonction publique territoriale (communes et intercommunalités)**, des prestations qui n'existaient plus dans le département.

La **MDPH**, quant à elle, vit depuis plus d'un an, la difficulté que nous connaissons en matière de recrutement de médecin, et faute d'avoir un professionnel en son sein, doit avoir recours à des vacataires, souvent des médecins libéraux en retraite.

Alors qu'à l'échelle nationale, le plan « **Ma Santé 2022** » (loi relative à l'organisation du système de santé) et, plus récemment, les mesures gouvernementales en faveur de l'hôpital public, déclinent de nouveaux dispositifs. Cela ne répondra qu'en partie aux problématiques de l'accès aux soins, particulièrement dans les zones sous-dotées en professionnels de santé.

En Creuse, **le Plan Santé + 23**, le **CLS** (Contrat Local de Santé départemental) - intégrant les problématiques de santé mentale,- portés par l'**ARS**, ont été construits

avec les collectivités locales, en partenariat avec l'ensemble des acteurs, autour de priorités partagées :

- Développer la **prévention**
- **Maintenir et améliorer l'accès aux soins**
- Améliorer le **parcours de vie** des personnes atteintes du **cancer**
- Faire des **jeunes une cible prioritaire**
- Lutter contre les **addictions**
- Conforter une **dynamique partenariale**

Ces **enjeux de santé sont à plus d'un titre des marqueurs** sur lesquels le Conseil départemental agit, au regard des compétences qu'il exerce, et des freins qu'ils représentent face à une démographie médicale en baisse, notant les ruptures de parcours d'accès aux soins pour **nos publics cibles** (femmes enceintes, jeunes enfants, collégiens, personnes éloignées de l'emploi, personnes en situation de handicap et personnes âgées dépendantes).

Nous savons que ces enjeux sont aussi ceux qui sont partagés par les professionnels de santé en activité dans notre département, ainsi que par les élus et les Creusois. Nous avons donc, depuis plusieurs mois, conduit des travaux en interne, afin de dessiner des dispositifs d'accompagnement à l'installation de professionnels de santé.

Ces réflexions vont se poursuivre en partenariat avec l'ARS, la CPAM, la MSA ... et tous les partenaires institutionnels et associatifs (Conseils des Ordres, syndicats professionnels,...).

Nous identifions des actions à décliner autour de **3 axes prioritaires** :

Axe 1 : Proposer un **accueil personnalisé des professionnels de santé**

Axe 2 : **Favoriser l'installation et l'exercice des professionnels de santé**

Axe 3 : Soutenir **une stratégie santé innovante, collective et coordonnée**

Nous solliciterons les Conseillers départementaux membres de la commission 2, afin de proposer un **dispositif opérationnel innovant à l'échelle départementale**, que nous présenterions, pour adoption, à l'Assemblée départementale du 7 février 2020.

Nous estimons le coût d'un tel dispositif à hauteur de **400 000 à 500.000€** par an. Un seul regret, le constat qu'encore une fois, c'est aux collectivités locales de répondre à une problématique nationale et régaliennne, alors que le Contrat de Cahors s'appliquera sur ces nouvelles dépenses !

Le Parlement aiderait concrètement les territoires ruraux, s'il décidait de réglementer l'installation de tous les professionnels de santé, ne serait-ce qu'en limitant ces installations dans les territoires sur-dotés. Il s'agirait là d'une réelle mesure d'équité des territoires, craignant qu'au regard de toutes les initiatives locales qui se mettent en place, la concurrence s'accroisse entre les départements, et qu'in fine, les « plus riches » gagnent, une fois de plus, cette course à l'aide à l'installation...



2. SOLIDARITÉS TERRITORIALES

L'ensemble des **acteurs publics** de la Creuse a exprimé le souhait de **renforcer l'attractivité du territoire**. Le Conseil départemental, dans le cadre de ses compétences, souhaite inscrire son **action dans l'accompagnement** de cette dynamique, notamment en soutenant les actions visant à créer les conditions nécessaires à la mise en **œuvre d'une stratégie d'attractivité** via :

- L'**accès aux services publics et privés**, tant en ce qui concerne l'offre (santé, sport, culture, ...) que les mobilités,
- Le **déploiement de la fibre** (réseau, développement des usages, e-inclusion)
- La **préservation de l'environnement** (ressource en eau, énergies renouvelables...)

2.1 La voirie

L'un des premiers vecteurs de développement sont les **grands axes de circulation, routiers et ferrés**. Le Département de la Creuse compte plus de **4 400 km** de routes et consacre en investissement près de **9,5 M€** chaque année en moyenne depuis 2015, à l'**entretien de son réseau** ainsi qu'à son amélioration.

Le Département travaille également à la **sécurisation** de toutes les **infrastructures**, y compris les **ouvrages d'art**. La **mission d'information sénatoriale** sur la **sécurité des ponts** a, d'ailleurs, rappelé que le nombre exact de ponts en France n'est pas connu. Le Département a choisi de **mettre l'accent sur l'exemplarité**, tant sur le recensement que sur la **sécurisation de ces ouvrages**. Ainsi en 2020, outre la **mission de surveillance active des infrastructures** par les services du Département qui se poursuivra, c'est **1,1 M€** qui seront proposés au titre des opérations de sécurité et des **grosses réparations sur les ouvrages d'art**.

En parallèle de ces investissements ambitieux, ce sont près de **6M€** en **Fonctionnement** qui seront consacrés à l'entretien du patrimoine routier par les **Unités Territoriales Techniques et le Parc Départemental** (enduits, fauchage-débroussaillage, viabilité hivernale, ...).

Ces réseaux constituent un lien fort de cohésion des territoires, tout comme le numérique. Le Département poursuit ses efforts en investissant massivement dans le **déploiement de la fibre** afin de permettre à tous les Creusois de pouvoir **bénéficier du très haut débit**.

Une **offre de services diversifiée**, adaptée aux besoins locaux ainsi que des **moyens de communication** de qualité et compétitifs constituent les meilleurs catalyseurs d'une nouvelle dynamique de territoire.



2.2 L'animation territoriale

À partir de 2020, mise en oeuvre de la nouvelle contractualisation, **2,64M €** sur 5 ans en investissement et **750 000 €** en fonctionnement sur la même période. Le Conseil départemental agit aux côtés des **acteurs du territoire pour renforcer l'attractivité de la Creuse**. Au-delà de l'accompagnement qu'il apporte aux différents acteurs institutionnels ou associatifs, il entend promouvoir **une nouvelle approche pour la construction et la mise en oeuvre des stratégies de développement du territoire**, fondée sur la **mutualisation des compétences** et la **mobilisation de l'intelligence collective**. Il a, pour cela, inscrit son action autour de **deux axes majeurs** :

- La mise en oeuvre d'une **politique d'attractivité de la Creuse**,
- L'émergence d'une **coordination stratégique et opérationnelle entre les acteurs à l'échelle de la Creuse**.

La présence sur le territoire d'une ingénierie de projet et d'expertise à même d'accompagner les acteurs constitue une des clés pour répondre aux ambitions de la Creuse.

Le Département dédiera, dans le cadre des **contrats Boost'ter** (2019-2023), un financement à hauteur de **750 000 €** pour les **postes d'ingénierie dans les EPCI**

(agents de développement et agents dédiés à la politique d'accueil). Afin d'assurer une coordination des projets, il s'est doté en interne d'une équipe de **trois chefs de projets «territoires»** qui auront pour mission :

- d'une part, de travailler en étroite **relation avec les EPCI**. A ce titre, l'engagement collectif qui a conduit à l'attribution de fonds du Massif central est une réelle opportunité pour développer un **réseau d'agents de développement sur la Creuse** ;

- et d'autre part, en tant que « portes d'entrée » du Conseil départemental, d'assurer la **coordination d'une ingénierie globale** (administrative, technique, financière) afin de répondre aux demandes des Communes. Cette fonction étant amenée à prendre de l'importance avec l'évolution des missions de l'**Agence d'Attractivité et d'Aménagement de la Creuse**, l'arrivée d'un 4^{ème} chef de projet territoire pour renforcer cette équipe sera à envisager.

L'**Agence d'Attractivité et d'Aménagement de la Creuse**, créée à l'initiative du Département, va constituer le **cœur de l'action** qui sera menée collectivement en faveur de la mise à disposition des territoires de moyens d'ingénierie opérationnelle. Son déploiement se poursuivra sur 2020. C'est dans ce cadre que la réalisation d'un **Projet Alimentaire Territorial** pour la Creuse sera menée avec les partenaires et qu'une ingénierie consacrée au **développement des usages numériques** pourrait voir le jour.

Ce dispositif sera complété par :

- le recrutement d'un **Chef de projet Accueil et Attractivité** qui sera chargé de **coordonner l'action des EPCI** en matière d'accueil et d'engager une démarche de marketing territorial, dès 2020, en lien avec le PPC. Cette mission, calibrée dans un premier temps sur 18 mois, sera co-financée via le PPC à hauteur de **43 600 €**.

- le recrutement d'un **Chef de projet « Développement des usages numériques »** pour **accompagner les territoires** afin de **faciliter l'accès aux services Publics et privés** et l'**accueil de nouveaux arrivants**.

Ce dispositif « d'animation » sera soutenu par l'État dans le cadre des actions prévues au PPC.

Le soutien aux projets d'investissement des EPCI et des communes se matérialisera

d'une part, au travers des **2,65 millions d'euros** mobilisables dans le cadre des **contrats Boost'ter 2019-2023** et, d'autre part, par la mise en place d'un **nouveau dispositif pluriannuel d'aide en faveur des communes**. Une autorisation de programme de **3 millions d'euros** (1M de crédit de payement par an) couvrant les années 2020 à 2022 sera proposée.

Le niveau de l'**accompagnement au secteur agricole** sera maintenu afin de **garantir la présence des élevages sur le territoire** et de soutenir les efforts de mutation des systèmes face au défi climatique.



2.3 Aménagement numérique

L'**aménagement numérique du territoire** et plus particulièrement de la contribution **départementale au déploiement de la fibre optique** à domicile incluant le raccordement de sites prioritaires, s'articule autour de deux grandes étapes :

- Le jalon 1 (2018 – 2021) : **déploiement de 28 000 prises pour un investissement global de 43,5 M€**. La part du Conseil départemental 23 s'élève à **3,5 M€**.
- Le jalon 2 (2021 – 2025) : **déploiement de 53 000 prises supplémentaires pour un investissement global de 112 M€**.

Par ailleurs, l'opération de recapitalisation de la société publique locale, « Nouvelle Aquitaine THD », en charge de l'exploitation du réseau et de sa commercialisation, se déroulera **sur 4 ans (2019-2022)** pour un montant annuel de **250 000 €**.

À cela, s'ajoute l'avance remboursable faite à la communauté de communes Creuse Grand-Sud pour le Jalon 1, dont la mensualité 2020 est d'un montant de **113 894 €**.

	Investissement 2020
Jalon 1	430 000 €
Jalon 1 – Remboursement emprunt Dorsal	166 000 €
Montées en débit	100 000 €

C'est un budget en investissement de **696 000 €** consacré au déploiement de la fibre en 2020 dans le cadre du jalon 1 et des montées en débit sur le territoire de la Creuse.

	Fonctionnement 2020
Budget principal	100 000 €
Budget Annexe – Contribution FTTH	138 000 €

S'agissant du fonctionnement, le Conseil départemental 23 déploiera **238 000 €** en sur le budget principal et annexe de Dorsal.

Ainsi, le budget consacré par le département en 2020 au déploiement de la fibre optique sur le territoire s'élèvera à environ **1,3 M€** (incluant les budgets de fonctionnement et investissement ainsi que l'avance remboursable aux communes et la participation à la recapitalisation de la SPL).



2.4 Culture et patrimoine

L'**action départementale** en faveur des **secteurs culturel et patrimonial** est destinée à promouvoir les structures et les initiatives qui assurent **une offre de service aux habitants** en concourant à l'**éducation culturelle**, à l'**animation des territoires**, au maintien de réseaux de vie sociale, à la **valorisation du patrimoine matériel et immatériel creusois**.

La présence sur le territoire d'**équipements culturels structurants** est un atout que l'intervention du Département se doit de conforter. Il lui appartient cependant, de s'assurer que leur gestion puisse garantir la pérennité du service qu'ils apportent à la population et, dans l'hypothèse où des faiblesses seraient constatées, d'y apporter, en accord avec les instances de gouvernance des structures concernées une réponse adaptée. Plus de **2,8 M€** y seront consacrés.

Ainsi, le soutien au **Syndicat Mixte de la Cité de la Tapisserie** sera dédié tant à son programme de développement dans la perspective du lancement d'une deuxième tranche immobilière, qu'à la résorption du déficit structurel de fonctionnement qu'il connaît en dépit d'une fréquentation importante. L'effort du Département s'élèvera à **285 200 €** sur le premier volet et à **456 000 €** sur le second.

Dans le même esprit, le Département poursuivra son effort auprès du **Conservatoire de Musique Emile-Goué (1 725 000€)** afin de l'**accompagner dans le processus de rétablissement d'une situation financière sereine** que celui-ci a engagé. En effet, le retrait de l'État, qui est passé d'une subvention de **200 000€** en 2011 à **77 000€** et de la **fin du financement de la Région Nouvelle-Aquitaine** ont plongé le Conservatoire dans une situation devenue structurellement déficitaire. Le déficit récurrent observé est de **35 000€**. Une démarche visant à arrêter une stratégie de redressement des comptes devra être engagée.

Il faut y ajouter le **soutien au Centre Culturel et Artistique Jean Lurçat** qui sera maintenu dans le cadre des engagements pluriannuels adoptés en 2018.

En outre, le projet de développement immobilier et touristique du **Syndicat Mixte de la Forteresse de Crozant** constituant une réelle opportunité pour le territoire, **la participation financière du Département est appelée à augmenter.**

Et, pour compléter l'inventaire des soutiens en faveur des équipements concourant à l'offre de services dans les domaines et la culture et du patrimoine, ceux accordés aux scènes de l'**espace Fayolle à Guéret** et **Yves Furet à La Souterraine**, au **Conseil de l'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement** et aux **bibliothèques du territoire** seront maintenus.

Le Département poursuivra son effort pour porter ou soutenir les initiatives qui foisonnent en Creuse en **matière culturelle et patrimoniale**. Il y consacrera **1 M€**.

A ce titre, la perspective du **déploiement d'une identité territoriale**, portée par la démarche collective sur la **Vallée des Peintres entre Berry et Limousin**, sera favorisée car elle s'inscrit pleinement dans le **projet collectif du Plan Particulier pour la Creuse**. Le Département est pilote sur ce sujet.

S'agissant de la lecture publique, les partenariats et les actions en collaboration avec les acteurs de la prévention et de la **lutte contre l'illettrisme et l'insertion des bibliothèques du réseau départemental** seront maintenus. L'édition 2020 du **festival Coquelicot** sera co-organisée avec le Département de la Corrèze suite à la désaffectation de la Région Nouvelle-Aquitaine et du Département de la Haute-Vienne.



2.5 Collèges

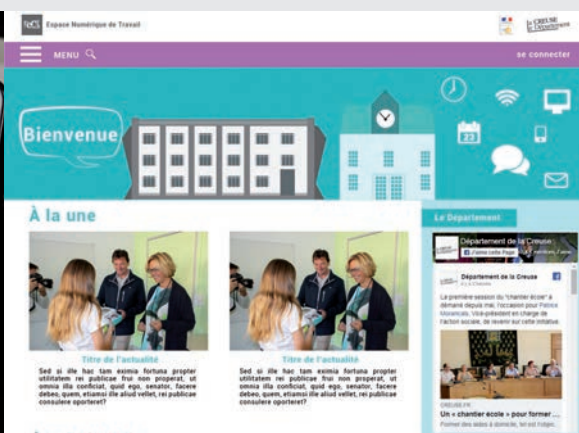
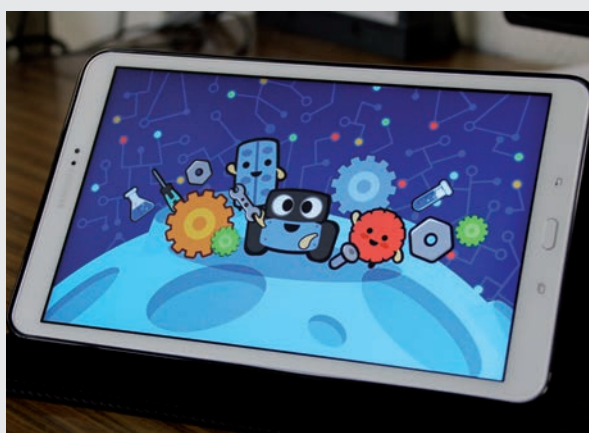
Le Conseil départemental de la Creuse a souhaité initier un travail spécifique sur la **rénovation** et le **réaménagement des espaces des collèges creusois**. C'est l'Atelier Canopé de Guéret qui coordonne ce premier projet pour le collège Martin Nadaud. Il s'applique aux **espaces de sciences**, aux **espaces de technologie**, à la **salle informatique** et aux zones de circulation attenantes. Il associe des personnes aux profils différents aux **5 différentes phases du projet** :

1. Diagnostic ;
2. Acculturation ;
3. Hackathon (9 décembre 2019) ;

4. Rédaction du projet de réaménagement ;
5. Travaux de réaménagement.

En outre, en matière de soutien à l'éducation dans les collèges, le Conseil départemental de la Creuse s'engage dans « **le collège de demain** » et s'associera de nouveau à l'Atelier Canopé de Guéret pour organiser, courant mai 2020, un **projet d'Hackathon** avec les collèges creusois sur les **thèmes de la gestion de l'eau et de la transition énergétique**.

S'agissant de la **dotation informatique aux collèges** qui représente, cette année le **premier poste de dépense en matière d'investissement**, le budget pressenti intègre l'**achèvement du déploiement des tablettes** - en configuration classes mobiles - sur l'ensemble des établissements pour un montant de **432 000 €** auquel s'ajoutent également le **renouvellement de l'Espace Numérique de Travail** et son extension au 1er degré. Cette approche, confortée par la bonne adhésion de la communauté éducative nous engage à poursuivre le déploiement de son usage. La Creuse occupe est ainsi en bonne place au niveau national, et en 2020, l'agence technique proposera ce service en ligne aux communes du département. Le budget présenté prévoit également le **remplacement d'ordinateurs fixes à hauteur de 70 unités**, le **déploiement de 5 tableaux blancs interactifs** supplémentaires et le **remplacement des systèmes internes de téléphonie dans les établissements de Chénérailles et Bénévent-l'Abbaye**, après Ahun et Parsac en 2019, qui justifient, pour leur part, l'inscription de **66 000 €**.



2.6 Sports

En matière de **sports**, l'action départementale va, durant les prochaines années, se concentrer sur la **promotion du développement des pratiques et des activités**. Sans remettre en question ses soutiens habituels aux structures et aux initiatives, il consacrera **780 000 €** à cette thématique. Les **sports de nature** vont constituer le premier axe de la politique à mener. Le second reposant, naturellement, sur l'opportunité de l'ouverture de la **période préolympique**. Le tout devant concourir, sur la base des partenariats existants, à conférer à la Creuse une identité forte dans ce domaine.

Le **cyclisme sera un volet majeur du développement**, c'est pourquoi, en 2020 :

- Le Département sera chef de file pour la création d'un **Comité d'itinéraire sur la véloroute V87** (Montluçon-Montauban).

- L'engagement départemental dans le projet « **Guéret - Centre de préparation aux Jeux Olympiques** » donnera lieu, sous réserve d'attribution du label, à la prise en charge d'une partie des frais d'animation et de promotion de la démarche, avec notamment le **financement d'un poste d'Ambassadeur** et d'un **poste de Community manager** pendant 5 ans :

✓ Financement intégral du **poste d'ambassadeur** (employeur : Creuse Oxygène) : **37 000 €**.

✓ Financement partiel du poste de **Community Manager** (employeur : Creuse Tourisme) : **20 000 €**.

✓ Attention : comme signalé à plusieurs reprises, **ces montants sont prévisionnels** et seront à affiner avec les 2 associations.



© Crédit photo : ADRT23

2.7 Environnement

La préservation et l'amélioration du cadre de vie sont des préoccupations majeures du Conseil départemental.

Le Département intervient dans **différents domaines**, depuis la **préservation** et la **valorisation des ressources naturelles**, la contribution et le soutien à une **politique agricole locale de grande qualité**, le **développement d'activités de loisirs** et de **pleine nature**, jusqu'à un tourisme axé non seulement sur le patrimoine existant mais aussi tourné vers les **nouvelles activités touristiques**.

La Creuse est un **territoire de développement durable** avec une **Réserve Naturelle Nationale**, celle de l'**Étang des Landes**. La gestion écologique de cette réserve est construite autour de l'entretien de **25 hectares de zones humides** par des brebis limousines et une méthode de fauche tardive en partenariat avec trois éleveurs. Des animations sont également proposées dans le cadre du **calendrier des rendez-vous nature** et rassemblent plus de **700 participants** tous les ans. Ainsi, ce sont de **170 000 €** qui seront consacrés à ces animations et à l'amélioration des conditions d'accueil du public sur le site.

Par ailleurs, environ **200 000 €** seront à nouveau investis cette année à l'**Étang des Landes**, notamment pour procéder aux **travaux de rehausse de la contre-digue** suite aux **travaux de création d'ouvrages hydrauliques** réalisés en 2019 dont **60 % seront subventionnés par l'Europe**.

Environ **150 000 €** seront consacrés au soutien à la mise en œuvre du **Schéma Départemental de Gestion des Milieux Aquatiques** et à la **gestion de la forêt départementale**.

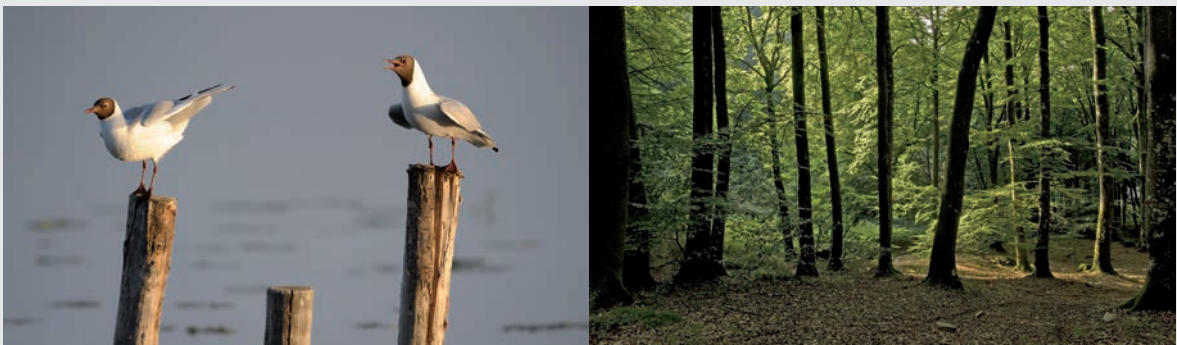
De même, sur le **volet eau-assainissement**, c'est plus de **1,5 M€** qui seront proposés pour **soutenir les communes** et les **EPCI** dans ce domaine, en complément de l'assistance technique apportée par les services du Département.

La programmation concernant le soutien en matière d'**adduction d'eau potable** s'appuiera sur le **Schéma Départemental d'Adduction en Eau Potable** finalisé en 2019

Le Conseil départemental de la Creuse a fait le choix de lancer un projet de « **contrat de transitions écologiques et énergétiques** », le CT2E auquel sera consacré **130 000 €**. L'objectif de cette démarche est de **travailler avec l'ensemble des**

partenaires et **acteurs** de chaque **filère** :

- sur **l'eau**, pour une **gestion encore améliorée de la ressource** ; sur la **biodiversité**, pour une définition de **politique départementale « durable »** visant **conservation et expérimentation sur les milieux naturels** ;
- sur **la forêt**, pour **concilier production forestière et biodiversité** ;
- sur **l'habitat**, un enjeu de solidarité et d'attractivité sur le territoire ; les **mobilités**, pour un accès toujours meilleur aux services ;
- sur **les énergies renouvelables**, pour s'orienter progressivement vers l'autonomie énergétique du département.



2.8 Les énergies renouvelables

Aujourd'hui, le Département de la Creuse assure **une production d'électricité d'origine renouvelable couvrant près de 40 % de ses besoins**.

Il continue aujourd'hui de s'investir aux côtés de tous les acteurs de la filière afin de travailler à un **projet de territoire adapté** aux enjeux locaux, autant en termes de **préservation de la richesse patrimoniale**, de **maîtrise de la consommation d'espaces**, que de **développement de la production d'électricité d'origine renouvelable**.

Ce **développement des énergies renouvelables** doit être opéré de manière concertée avec les habitants tant sur les aspects de localisation que de la construction de ces mêmes installations. Ce n'est qu'au travers d'un processus concerté que l'acceptation sociétale de ces projets se fera.

Développement des énergies renouvelables ne doit pas « rimer » avec **consommation d'espace démesurée** et donc **artificialisation des sols**.

2.9 Archives

Dans la continuité des objectifs définis dans le contrat de développement 2016-2020, les actions programmées en 2020 continueront de répondre aux demandes des publics sur le territoire et de **faire connaître le patrimoine archivistique, papier et numérique**, ainsi que **l'histoire des Creusois** au-delà des frontières.

IDENTITES ET TERRITOIRES

L'année 2020 verra le commencement d'un **chantier de numérisation** particulièrement important, consacré aux **minutes et répertoires de notaires, source primordiale de l'histoire du département et de sa population**. Une partie des actes de notaires des XVI^{ème} au XVIII^{ème} siècle ont vu leur numérisation débuter en interne, et sont déjà, en partie, en ligne. La **numérisation** des actes du XIX^e siècle sera réalisée par un **prestataire externe**, en raison des volumes concernés. Sera également poursuivi **le chantier de numérisation de la presse ancienne**, jusqu'aux années 1950. Nous souhaitons donc maintenir le budget alloué à cette activité, à hauteur de **34 000 euros**.

Afin d'assurer la poursuite des opérations de numérisation en interne dans les meilleures conditions, les Archives départementales souhaitent réaliser **l'achat d'un numériseur professionnel**. Ce dernier permettra de **remplacer les outils obsolètes** actuellement en usage. Ce dernier point nécessitera une augmentation provisoire du budget des Archives, estimée à **20 000 euros**, d'après devis.

ANIMER LES TERRITOIRES

Pour assurer l'animation du réseau Archives sur le territoire, la Direction des Archives départementales programmera, à nouveau, des **journées d'actions et de formation** à destination des secrétaires de mairie et des archivistes. Une exposition itinérante sur l'Intercommunalité sera mise à la disposition des communes afin de sensibiliser les citoyens aux institutions municipales, à la vie de la commune ainsi qu'aux archives communales.

Ces projets, à destination des mairies, seront doublés d'une **formation à l'attention des agents de la collectivité et d'une revitalisation du réseau des référents archives**. Cette dernière s'accompagnera d'un **projet de vidéos et supports sur l'archivage**, à destination tant des agents du Département que des autres collectivités et services de la Creuse mais aussi du reste de la France.

DE NOUVELLES ACTIONS EN DIRECTION DES PUBLICS

Pour répondre à la demande du public et **accompagner le développement culturel des territoires**, les **Archives départementales** continueront à proposer, tout au long de l'année 2020, de **nombreuses expositions** en format facile à installer et en prêt gratuit, sur des sujets variés : le vêtement, l'alimentation, l'eau, la Première Guerre mondiale, les Libérations de Guéret (Fonds Poudensan), la photographie (Fonds Rendu) ou l'école primaire. Une exposition sur la forêt sera présentée dans le hall des Archives jusqu'au mois de septembre 2020. De **nouvelles animations autour des programmes scolaires des collégiens et lycéens** seront également développées (ateliers, expositions, livrets pédagogiques, enrichissement du site internet...).

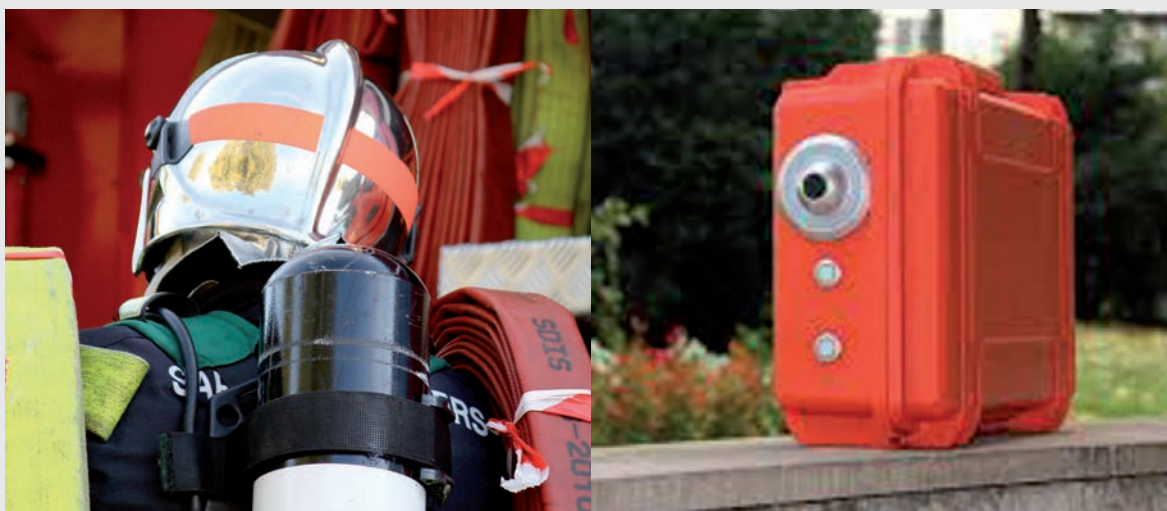


2.10 SDIS

Le **Département de la Creuse** et le **SDIS** ont signé le 30 novembre 2018 **une convention pluriannuelle** de partenariat pour la période 2018-2020. Cette convention identifie des **objectifs de performance** tant en ce qui concerne l'amélioration de la sécurité de nos concitoyens que des conditions de travail des Sapeurs Pompiers et arrête le montant de la subvention versée pour la période :

	Rappel exercice 2018	Rappel exercice 2019	Exercice 2020
Fonctionnement	6 000 000 €	6 000 000 €	6 000 000 €
Investissement	550 000 €	725 000 €	900 000 €
Total	6 550 000 €	6 725 000 €	6 900 000 €

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en oeuvre du **Plan Santé + 23**, une expérimentation de valise « Smart Médicase » sera envisagée sur les Centres de Secours les plus éloignés en partenariat avec l'ensemble des acteurs de la santé (ARS, SAMU,...).



2.1.1 Laboratoire Départemental d'Analyses

2019 a vu la réalisation de la **seconde année du marché du contrôle sanitaire des eaux de consommation et de loisirs** attribué par l'ARS Nouvelle-Aquitaine pour la période triennale 2018-2020. L'année 2020, outre l'exécution de la dernière année de ce marché d'un montant de recettes équivalent aux deux exercices passés, mobilisera **les équipes de l'unité Hygiène-Environnement** pour préparer notre dossier de candidature à la nouvelle consultation portée par les autorités sanitaires régionales.

Outre cette affaire de première importance pour l'unité, **le secteur Microbiologie des eaux** poursuivra son **travail d'expertise reconnu au plan national** en contribuant à l'élaboration d'une méthode normée pour l'identification et le **dénombrement des cyanobactéries**.

Une veille prospective sera conduite par le **secteur Milieux aquatiques** pour une extension de son domaine d'intervention au **diagnostic des maladies vectorielles** (Moustique tigre) conformément à l'arrêté du 23 juillet 2019.

Concernant **l'unité Vétérinaire**, 2020 verra la concrétisation des **efforts de positionnement sur de nouveaux marchés de diagnostic en santé animale**, en particulier, par la réalisation des **analyses de santé animale** dans le cadre du tiers-payant pratiqué pour les éleveurs de Haute-Vienne adhérents à la Coopérative départementale agricole d'action sanitaire (CDAAS, Groupement de défense sanitaire de la Haute-Vienne). La réalisation de ce marché permettra dans le même temps de proposer des **tarifs privilégiés à notre Groupement de défense sanitaire départemental** (GDS Creuse) dans le cadre de la **mutualisation de la demande client**. Ce dernier bénéficiait, jusqu'à présent, de l'octroi d'une subvention par le Conseil départemental permettant de diminuer le coût des analyses réalisées au Laboratoire au profit de ses éleveurs adhérents.

Dans l'attente de l'application pleine et entière de l'arrêté du 31 juillet 2019 fixant les mesures de surveillance et de lutte contre la maladie des muqueuses/diarrhée virale bovine (BVD), la campagne de prophylaxie 2019-2020 verra la montée en puissance des analyses contre cette maladie par amplification génomique sur biopsies auriculaires (50 000 tests en visée contre 25 000 au cours de la précédente campagne et 7500 en 2017-2018) avant une généralisation à la totalité des naissances.

Dans ce contexte de **poursuite des démarches** de positionnement sur de nouveaux marchés porteurs associées à une politique marketing et de réflexion stratégique à moyen et long terme pour le Laboratoire, la dotation de service public 2020 devrait s'élever à **350 000 €**.



3. MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE

3.1 Le personnel

EN DEPENSES :

La prévision de dépenses s'élève globalement à **45 112 820€** ce qui représente une augmentation affichée de **+ 4,52 %** par rapport au budget 2019.

Cependant, il convient de préciser que ce chiffre prend en considération l'intégration du Parc au budget général (fin du budget annexe au 1^{er} Janvier 2020) pour un montant évalué à **1,5 M€**. Aussi, si on neutralise l'effet de l'intégration du Parc, l'augmentation prévisible est de **+ 1,05%**.

Cette prévision concerne les dépenses liées :

▶ aux rémunérations et charges de personnel :

- les effets mécaniques du **Glissement-Vieillesse-Technicité** : **280 000 €**

Le glissement vieillissement technicité (GVT) prend en compte l'augmentation de la masse salariale liée à l'augmentation de la technicité et/ou de l'ancienneté. On estime à 200 000 € l'impact des avancements d'échelons et à 80 000 € l'impact des avancements de grades

- le **recrutement de chargé de projet** pour la concrétisation de divers projets dans le cadre de l'animation territoriale : **180 000 €**. Ces postes bénéficieront de cofinancement soit dans le cadre de la mise en oeuvre d'actions prévue au PPC, soit suite à la réponse à des appels à projet.

- l'intégration du budget annexe du **Parc Départemental** : **1,5 M€**

- l'impact de la poursuite de la mise en oeuvre du protocole de **Modernisation des Parcours Professionnels, des Carrières et des Rémunérations** (revalorisation de certaines grilles indiciaires) : **50 000 €**. Il s'agit de la revalorisation des grilles indiciaires

▶ à la formation et aux déplacements professionnels :

Le budget formation et frais de déplacement subira une augmentation en 2020 chiffrée globalement à **+ 70 000 €** (augmentation de **60 000 €** des **frais de déplacement** notamment du fait de la fin du budget annexe du Parc et augmentation de **10 000 €** pour les **dépenses de formation**). Ainsi, le budget de

formation passera de **180 000 € à 190 000 €**.

En 2020, le plan de formation prend en considération l'accompagnement à la modernisation des pratiques. Il s'agit plus particulièrement des **formations informatiques** et de l'accompagnement de la ligne managériale. Les formations en « mode projet » vont se poursuivre en 2020.

L'**accompagnement des travailleurs sociaux** avec des **actions de supervisions et d'analyse des pratiques pour les cadres du domaine social** continuera.

Enfin, la **revalorisation des indemnités de missions** versées aux agents aura un impact sur le budget.

▶ à la qualité de vie au travail :

En 2020, se poursuivra le travail d'**accompagnement des agents en difficultés** sur leur poste de travail. La **procédure d'immersion destinée aux agents inaptes** sur leur poste **génère des surcoûts** liés à des positionnements d'agents en surnombre. Actuellement **9 agents bénéficient de contrats d'immersion** et sont positionnés en surnombre dans les services. Un travail personnalisé est mené conjointement par le **service formation** (qui construit des parcours de formation adaptés) et le **Pôle Vie au Travail**, auprès de chaque agent, afin d'aboutir à un **positionnement sur un emploi vacant correspondant à leurs restrictions**.

Un programme de prévention ambitieux est lancé pour 2020 avec, notamment, l'**étude ergonomique de tous les postes de travail des collègues**. Il s'agit en effet de **prévenir les Troubles Musculo Squelettiques** auprès d'une population particulièrement exposée.

L'objectif de déploiement de produits d'entretien écologique, sera finalisé et étendu aux collègues.

▶ à la contribution du Département à différents fonds et dépenses diverses

En 2020, la collectivité **ne versera pas de contribution au Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique** puisqu'elle répond à son **obligation d'emploi (6% de travailleurs handicapés)**.

Le **Fonds de Compensation du Supplément Familial de Traitement** représente une dépense de **50 000 €**.

► **au fonctionnement de l'assemblée départementale.**

L'enveloppe globale est évaluée à **1 066 000 €** (inchangée par rapport à 2019).

EN RECETTES

Les recettes sont évaluées à 2 642 500 €, elles se décomposent de la façon suivante :

• **Compensations financières** dans le cadre de programmes spécifiques, le montant global est évalué à **606 000 €** :

- les **emplois co-financés par le Fonds Social Européen** : **200 000 €**
- les **emplois co-financés par l'Agence Nationale de l'Habitat** : **200 000 €**
- les **emplois ouverts dans le cadre de programmes sociaux** (Plan de lutte pauvreté) : **90 000 €**
- les **emplois de chargés de mission** recrutés dans le cadre du PPC : **106 000 €**
- **assistante sociale gendarmerie** : **10 000 €**

• Remboursement des structures ou organismes extérieurs (salaires et charges) pour un montant estimé à 1 352 000 € :

- **MDPH** : **560 000 €**
- Syndicat Mixte du **Conservatoire Départemental Emile Goué** : **480 000 €**
- Syndicat Mixte de la **Cité Internationale de la Tapisserie et de l'Art Tissé** : **118 000 €**
- **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Creuse, Groupement de Coopération Sanitaire - Service Inter-établissements creusois** (service de médecine préventive) : **119 000 €**
- **Agence Départementale d'Ingénierie** de la Creuse (personnels de la collectivité mis à disposition) **75 000€**

• **Recettes Comité Action Sociale** estimées à **451 000 €** :

- Participation tickets repas : **270 000 €**
- Epargne chèques vacances : **140 000 €**
- Remboursement pour action sociale des agents du SDIS : **25 000 €** et de l'ADRT : **6 000 €**
- FIPHFP : **10 000 €**

• **Recettes diverses** : **233 500 €** dont

- Remboursement assurance (accidents maladies professionnelles) : **150 000 €**
- Indemnités journalières sécurité sociale (pour contractuels) : **30 000 €**
- Remboursement CNRACL pour les agents détachés : **42 000 €**



3.2 Les travaux sur nos bâtiments départementaux

Le **patrimoine bâti du Département** est riche, avec des **usages variés** : les **services du siège**, les **collèges**, l'**université** et l'ensemble des implantations territoriales permettent une plus **grande proximité avec les Creusois**. Dans un contexte budgétaire toujours contraint, il sera proposé, en 2020, de consacrer **3,4 M€** à l'**entretien, l'aménagement et la modernisation de ce patrimoine**, soit **1,5 M€** pour les **bâtiments départementaux** et **1,9 M€** pour les **collèges**.

Les deux premières priorités du Département sont **les mises en sécurité et accessibilité de ces bâtiments** afin d'offrir **un accueil de qualité** à tous les habitants du territoire et c'est plus d'**1 M€** qui sera consacré à ces priorités en 2020.

Viennent ensuite des **opérations d'aménagement des bâtiments** plus ou moins importantes afin d'**améliorer** encore **les conditions de travail des agents et d'accueil des usagers creusois**. En effet, le projet « Trace de pas » à La Souterraine permettra de **rassembler à terme sur un même site la PMI, les UTAS et UTT**, tout en **mettant en valeur un patrimoine bâti d'exception** qui était jusqu'à maintenant sous employé au regard ses potentialités.

Enfin, près de **300 000 €** seront prévus en **fonctionnement pour les travaux d'entretien et de réparation**, qu'ils soient réalisés par des entreprises ou en régie.

3.3 La transformation numérique de la collectivité

Les orientations pour 2020 se traduisent par un budget d'investissement qui s'élève au total à **1 566 000 €**.

L'effort envisagé par la collectivité permet d'accélérer la **diffusion et le renouvellement des outils informatiques** et les **moyens de communication** utilisés dans les directions opérationnelles grâce notamment aux opérations décrites ci-dessous :

En matière d'**acquisition de logiciels métiers**, l'année 2020 sera marquée par l'important chantier de **remplacement du logiciel de gestion financière de la collectivité** et l'accélération des **projets liés à la dématérialisation**. Par ailleurs,

en accord avec la maîtrise d'ouvrage assurée par le Pôle Cohésion Sociale, un **projet d'informatisation de la PMI** sera engagé, pour une mise en service au 1^{er} semestre de l'année suivante. Cette année verra également la **mise à niveau des outils de pilotage** permettant l'extraction de données. La publication de tableaux de bord est aussi prévu, ainsi que la **finalisation des opérations de démarrage de la gestion analytique des routes et du Parc Départemental** qui ont fait l'objet d'une **nouvelle informatisation en 2019**. Pour finir sur le volet logiciel, la DISC prévoit également, cette année, la **mise en service du nouveau logiciel de la MDPH**.

L'ensemble nécessite un budget d'investissement à hauteur de **341 000 €**.

Les **OB2020** intègrent également un effort important de la collectivité pour accélérer la **transformation numérique de son fonctionnement interne** avec l'achèvement du **chantier de dématérialisation des factures**, la montée en puissance de la **signature électronique** (arrêtés, marchés et courriers sortants) en lieu et place des circuits papiers actuels pour **améliorer les échanges inter-services** et **réduire les délais de réponse aux usagers**. Dans le même domaine, la collectivité expérimentera en 2020 l'archivage électronique des marchés et des actes administratifs avec, à terme, l'objectif de pouvoir assurer la prise en charge des versements électroniques des collectivités locales aux archives départementales.

En ce qui concerne **l'infrastructure technique**, support des **outils métiers et des échanges internes**, comme externe, le **remplacement du système de stockage des données de la collectivité**, pour faire face à **l'obsolescence des matériels déployés**, il y a plus de 8 ans, a été réalisé comme prévu en 2019. Cette opération a notamment permis de porter la capacité de cet équipement à **80 Tera octets** sur chacune des deux salles informatiques (principale et de secours). Pour l'année à venir, il est nécessaire de poursuivre le **remplacement du système d'exploitation des postes de travail vers Windows 10** et le **déploiement d'outils bureautiques mobiles pour les personnels en situation de nomadisme** pour un montant global de **214 000 €**. Cet investissement va notamment permettre d'achever le **programme d'équipement des travailleurs sociaux** intervenant à domicile et dans les permanences, mais aussi les contrôleurs à la direction des routes.

Parallèlement, la **DISC** compte procéder, en 2020, à l'achèvement du chantier de **remplacement des imprimantes couleur par des copieurs multifonctions mixtes**

pour faire face notamment aux **besoins de numérisation** des documents pour les services du Département et les collèges. Ce budget prévoit également la poursuite du déploiement d'**équipements mobiles de type tablettes-PC** (60 unités) ainsi qu'à la **sécurisation des infrastructures techniques** en procédant au remplacement de l'**antivirus installé sur les postes de travail pour prendre en compte les nouvelles menaces**, ce qui s'élève au total à **340 000 €**.



**DÉBAT D'ORIENTATIONS
BUDGÉTAIRES
POUR L'ANNÉE 2020**

la CREUSE
le Département

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CREUSE

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tel. 05 44 30 23 23

www.creuse.fr